SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Sous-direction observation de la santé et de l'assurance maladie

Bureau établissements de santé

Instruction DREES/BES n° 2012-413 du 13 décembre 2012 relative à la statistique annuelle des établissements de santé (SAE)

NOR: AFSE1242280J

Date d'application : 31 janvier 2013.

Validée par le CNP le 21 décembre 2012. - Visa CNP 2012-288.

Résumé: cette instruction précise le calendrier et le contenu de la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) au titre de l'année 2012.

Mots clés: SAE - calendrier de collecte - date limite.

Référence : arrêté du 9 septembre 2010 relatif à la collecte et à la transmission des informations nécessaires à l'établissement de la statistique annuelle des établissements de santé NOR : SASE1030799A publié au Bulletin officiel du ministère du 15 octobre 2010.

Annexes:

Annexe I. - Note détaillant les modifications de la SAE 2012.

Annexe II. - Bordereaux de la SAE 2012.

La ministre des affaires sociales et de la santé à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé et aux établissements du champ sanitaire.

Objectifs

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) a pour principaux objectifs de :

- caractériser de façon précise les établissements : structure, capacités, équipements des plateaux techniques et personnels;
- caractériser l'activité réalisée par type d'activité ou discipline d'équipement;
- recueillir des indicateurs sur la mise en œuvre des politiques nationales et le suivi des activités de soins soumises à autorisation.

Elle permet ainsi

- une cartographie fine des établissements de santé;
- une analyse de l'activité mise en regard des moyens;
- la production d'indicateurs pour le suivi des politiques nationales et régionales;
- l'alimentation de tableaux de bord, d'indicateurs de suivi des ARS, du site PLATINES, etc.

Champ

La SAE concerne tous les établissements de santé publics et privés installés en France (métropole et DOM), y compris les structures qui ne font qu'un seul type d'hospitalisation (exemple : hospitalisation à temps partiel, hospitalisation à domicile...) ou qui ont une autorisation pour une activité de soins donnée (1). Sont également inclus les services pénitentiaires des établissements de santé et les secteurs militaires des établissements de santé.

⁽¹⁾ Les activités de soins suivantes : assistance médicale à la procréation (AMP), transplantation et prélèvements d'organes, font l'objet de recueils d'information distincts et ne sont donc pas concernées.

Contenu de la SAE

Les données recueillies auprès des établissements de santé dans le cadre de l'enquête SAE portent principalement sur :

- les évolutions juridiques des structures;
- les modes de coopération interhospitalière, avec des médecins et autres professionnels de santé non hospitaliers, et avec des services sociaux et médico-sociaux;
- des indicateurs de suivi des politiques nationales;
- les capacités d'accueil par type d'activité et par disciplines d'équipement regroupées;
- l'activité réalisée par type d'activité et par disciplines d'équipement regroupées;
- l'équipement, l'activité et le personnel du plateau technique;
- les interruptions volontaires de grossesse;
- l'équipement, l'activité et le personnel de chaque activité de soins soumise à autorisation ;
- les effectifs, qu'il s'agisse des personnels médicaux salariés ou libéraux, des internes ou des faisant fonction d'internes et des étudiants en diplômes interuniversitaires de spécialité, des sages-femmes et des personnels non médicaux, des emplois aidés.

Vous trouverez en annexe les bordereaux de la SAE 2012 ainsi qu'une note détaillant les modifications de la SAE 2012 par rapport à la campagne 2011.

Procédure d'enquête

La SAE est collectée par Internet (1), depuis 2000, *via* un site dédié : https://www.sae-collecte.sante.gouv.fr.

Une hotline, assurée par la société IPSOS Observer, est à disposition des établissements dès le début de la collecte pour les assister. Les deux interlocuteurs de la hotline sont joignables du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 h 30, tél.: 01-41-98-97-97; e-mail: hotlinesae@ipsos.com.

Les établissements de santé peuvent également contacter, pour toute question relative au remplissage de l'enquête, le correspondant SAE de leur région.

Les données renseignées par les établissements font l'objet d'un contrôle qualité et d'une validation effectués par le réseau des ARS et/ou par une société de service à partir de spécifications données par la DREES. Cette validation se fera au fil de l'eau à partir du moment où l'établissement a validé son questionnaire. Elle se déroulera jusque mi-juin 2013 et pourra donner lieu à une demande de compléments d'informations auprès de l'établissement.

Calendrier

Le matériel de collecte (questionnaire personnalisé conforme à celui figurant en annexe, aide au remplissage, cahier des nomenclatures et manuel d'utilisation du site) sera envoyé aux établissements de santé durant la seconde quinzaine de janvier 2013.

Le site Internet de collecte de la SAE 2012 ouvrira le 31 janvier 2013.

La réponse des établissements à l'enquête SAE est attendue à des dates différentes en fonction de leur statut et de leur activité :

- les établissements de l'assistance publique (AP-HP, Hospices civils de Lyon et l'AP-HM), du service de santé des armées, les CHRU et les établissements publics multisites (groupes 02 et 04 de la SAE), les établissements privés de soins de courte durée, les entités juridiques de radiothérapie et les GCS doivent répondre avant le 11 avril 2013 (à minuit, heure métropolitaine);
- les autres établissements doivent fournir leur réponse avant le 21 mars 2013 (à minuit, heure métropolitaine).

Le respect de ce calendrier est essentiel pour garantir une mise à disposition des données la plus rapide possible. Par conséquent, les réponses tardives ne pourront être prises en compte.

La date limite de réponse propre à chaque établissement sera communiquée via un courrier personnalisé, envoyé en même temps que le matériel de collecte. Seront également communiqués dans ce courrier les codes d'accès personnalisés au site Internet de collecte.

Diffusion des données

Une fois la collecte terminée et les données validées, la SAE est diffusée *via* le site Internet de diffusion suivant : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques,

F. VON LENNEP

⁽¹⁾ Les établissements ont toujours la possibilité de répondre par papier, mais ce mode de recueil n'est utilisé que par une fraction minime d'entre eux (moins de 3 % des établissements).

ANNEXE I

NOTE DÉTAILLANT LES MODIFICATIONS DE LA SAE 2012

Pour la campagne 2012, le questionnaire de la SAE varie peu. De nouvelles questions sont introduites dans le bordereau Q13-Urgences dans les parties urgences générales, SMUR et SAMU.

Dans le bordereau ID1, tous les établissements privés devront préciser leur statut d'ESPIC.

Pour s'adapter à la législation, le pavé « mode légal de soins » dans le bordereau Q09 de psychiatrie est modifié.

Le personnel demandé est celui travaillant dans les établissements sanitaires. Les colonnes concernant les disciplines sociales et médico-sociales et les disciplines de formation sanitaires et sociales sont supprimées dans les bordereaux Q21 et Q24.

Les indicateurs du bordereau Q18-Soins de suite et réadaptation doivent être ventilés selon la spécialisation.

Modifications et simplifications de bordereaux

Bordereau ID1. - Identification de l'entité interrogée

Remplacement des deux questions sur le statut PSPH par des questions sur la qualité d'ESPIC. Case A19B obligatoire pour les établissements privés (de type radioliste).

Bordereau Q08. - Médecine (page 2)

Pavé D. - Accidents vasculaires cérébraux (AVC)

Dans le tableau de personnel intervenant dans l'UNV:

Ajout d'une ligne « dont neurologues à compétence neuro-vasculaire » :

Création des cases A51, B51, E51 et F51 de type numérique (0 décimale pour A, E et F, 2 décimales pour B).

Bordereau Q09. - Psychiatrie (page 2)

Pavé Mode légal de soins

Remplacement du tableau :

Création des cases I37 à I43, J37 à J43, K37 à K43, L37 à L43, L37 à M43 de type numérique (0 décimale).

La case J37 n'est pas saisissable.

Suppression des cases I21 à I25, J21 à J25, K21 à K25.

Bordereau Q13. - Médecine d'urgence (pages 1, 2 et 3)

Page 1:

Pavé B. - Structure des urgences générales

Ajout de deux questions : « Existe-t-il un soignant d'accueil et d'orientation ? », et : « Si oui, l'accueil et l'orientation sont réalisés par : IAO/MAO ».

Création des cases A73 de type booléen (oui/non) et A74 de type radio-liste.

Ajout de deux questions : « Existe-t-il un suivi des temps d'attente et de passage ? », et : « Le service a-t-il mis en place une revue de mortalité et de morbidité (RMM) ? ».

Création des cases A75 et A76 de type booléen (oui/non).

Pavé C. - Structure des urgences pédiatriques

Ajout de deux questions: «Existe-t-il un soignant d'accueil et d'orientation?», et: «Si oui, l'accueil et l'orientation sont réalisés par: IAO/MAO».

Création des cases A77 de type booléen (oui/non) et A78 de type radio-liste.

Ajout de deux questions : « Existe-t-il un suivi des temps d'attente et de passage ? », et : « Le service a-t-il mis en place une revue de mortalité et de morbidité (RMM) ? ».

Création des cases A79 et A80 de type booléen (oui/non).

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Page 2:

Pavé D. - SMUR général

Ajout d'une case : « Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre pour les ambulanciers (ou faisant fonction) ».

Création d'une case A81 de type numérique entier.

Pavé E. - SMUR pédiatrique

Ajout d'une case : « Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre pour les ambulanciers (ou faisant fonction) ».

Création d'une case A82 de type numérique entier.

Page 3:

Pavé F. - SAMU - Régulation

Ajout de deux questions : « Nombre d'appels décrochés en moins d'une minute » et : « Dont nombre de DRM réalisés par des médecins libéraux rémunérés par l'assurance maladie ». Création des cases A83 et B44 de type numérique entier.

Bordereau Q18. - Soins de suite et de réadaptation (activité et équipement)

Les lignes « total adulte » (ligne 1) et « total enfant » (ligne 2) deviennent des sommes automatiques des lignes remplies en dessous par spécialité.

Bordereau Q21. - Personnels médicaux par groupe de disciplines d'équipement

Suppression des colonnes concernant les disciplines sociales et médico-sociales et les disciplines de formation sanitaires et sociales.

Suppression des colonnes H et I.

Bordereau Q24. – Sages-femmes et personnels non médicaux par groupe de disciplines d'équipement

Suppression des colonnes concernant les disciplines sociales et médico-sociales et les disciplines de formation sanitaires et sociales.

Suppression des colonnes M et N.

Fiche de synthèse

La case L2 (activités externes pour la chirurgie) est dégrisée.

Modifications de libellés dans les bordereaux existants

Ces modifications ne changent pas la numérotation des cases par rapport à la SAE 2011. Elles visent uniquement à clarifier ou éventuellement compléter certains libellés.

Bordereau ID2. - Complément d'identification

Modification du libellé de la question pour le pavé « Déclaration annuelle de données sociales (DADS) » : « Déclaration annuelle de données sociales 2012 » au lieu de « Déclaration annuelle de données sociales 2011 ».

Bordereau Q03A. – Plateau technique utilisé par l'établissement (équipement et activité)

Modification du libellé de la ligne 8 : « Radiologie dont mammographie (3) » au lieu de « Radiologie dont mammographie ». La mention (3) fait référence aux salles dédiées.

Bordereau Q03C. – Plateau technique de l'établissement (personnel)

Modification du libellé du titre du dernier tableau (ligne 21 et 22): « Rééducation fonctionnelle (hors soins de suite et de réadaptation) » au lieu de « Rééducation fonctionnelle ».

Bordereau Q13. – Médecine d'urgence (pages 1 et 3)

Page 1:

Pavé B. - Structure des urgences générales

Modification du titre du tableau sur les passages suivis d'hospitalisation : « Passages suivis d'une hospitalisation complète (hors UHCD) au mois d'octobre », au lieu de : « Passages suivis d'une hospitalisation au mois d'octobre ».

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Modification du libellé de la case C5 « Nombre de journées-lits exploitables sur l'année », au lieu de : « Nombre de journées-lits ».

Pavé C. - Structure des urgences pédiatriques

Modification du titre du tableau sur les passages suivis d'hospitalisation : « Passages suivis d'une hospitalisation complète (hors UHCD) au mois d'octobre », au lieu de : « Passages suivis d'une hospitalisation au mois d'octobre ».

Modification du libellé de la case C12 « Nombre de journées-lits exploitables sur l'année », au lieu de : « Nombre de journées-lits ».

Page 3:

Pavé F. - SAMU - Régulation

Modification du libellé de la case A71: « Médecins régulateurs libéraux rémunérés par l'assurance maladie », au lieu de : « Médecins régulateurs généralistes ».

Modification du libellé de la case A72 : « ARM (assistant de régulation médicale) », au lieu de : « PARM (permanencier auxiliaire de régulation médicale) ».

Bordereau Q20A. – Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) Public : effectif et ETP

Modification du titre du bordereau.

Bordereau Q20B. – Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) Privé : effectif et ETP

Modification du titre du bordereau.

Bordereau Q21. – Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) par groupe de disciplines d'équipement

Modification du titre du bordereau.

Bordereau Q23. – Sages-femmes et personnels non médicaux des établissements sanitaires rémunérés en décembre : effectif et ETP

Modification du titre du bordereau.

Modification du libellé de la ligne 2 « Directeurs d'écoles paramédicales et des soins non infirmiers », au lieu de : « Directeurs d'écoles paramédicales ».

Modification du libellé de la ligne 3 « Secrétaires médicaux et assistants médico-administratifs », au lieu de : « Secrétaires médicaux ».

Bordereau Q24. – Sages-femmes et personnels non médicaux des établissements sanitaires rémunérés en décembre par groupes de disciplines d'équipement (ETP)

Modification du titre du bordereau.

Modification du libellé de la ligne 3 « Directeurs d'écoles paramédicales et des soins non infirmiers », au lieu de : « Directeurs d'écoles paramédicales ».

Modification du libellé de la colonne P « Ensemble du personnel des établissements sanitaires (calculé) », au lieu de : « Total entité interrogée » (calculé).

ANNEXE II

BORDEREAUX DE LA SAE 2012

Liste des bordereaux SAE par type d'entité ou d'établissement

ET_PC

Questionnaires à remplir pour :

Entité juridique publique sans établissement géographique enquêté directement : EJ_P Entité juridique publique avec établissement géographique enquêté directement : EJ_PC

Etablissement géographique public (champ complémentaire) :

Etablisse	ement privé hors dialyse :	Γ_V									
		J D									
1 '		_ Г_D									
		GCS									
1 '	•	_GCS									
	entation générale pour plus de précisions.		,								
Ci. prese	eritation generale pour plus de precisions.		EJ publique	F.I pub	lique avec	Etabl.		EJ	1	EJ	i
			sans		ablis	Privé		de		SCS	ı
			établis.				dia	alyse			ı
											l
			EJ_P	EJ_PC	ET_PC	ET_V	EJ_D	ET_D	EJ_GCS	S ET_GCS	
Idontif	ication , structure, organisation et évolution										
	- Identification de l'entité interrogée		X	X	X	X	Х	X	×	X	i
	- complément d'identification		x	x	x	x	x	x	x	x	ı
	- Structure de l'interrogation (MCO - dialyse - GCS)		_ ^	x	_ ^	_ ^	x	_ ^	X	_ ^	ı
	Structure de l'interrogation (psychiatrie - radiothérapie)			^		X*	_ ^				ı
	- Organisation et coopération		X	х	X	x	Х	X	X	X	ı
	Suivi des politiques nationales et missions de service public (2 pages)		X	X	AP+SSA		X	_ ^	X	_ ^	ı
	Carriado polítiques nationales et missions de service public (2 pages)			, ,	7 11 10071					1	
	ements et activité										ŀ
	- Capacités d'accueil par grandes disciplines		X	X	X	X			X	X	ı
	 Activité réalisée par grandes disciplines 		X	X	X	X			X	X	ı
	 Activités sociales ou médico-sociales (équipement et activité) 		X	X		X		Х	X		ı
	 Plateau technique utilisé par l'établissement (équipement et activité) 		X		X	X		X	X		ı
	 Plateau technique de l'établissement (fonctions médico-techniques) 		X		X	X		X	X		ı
	- Plateau technique de l'établissement (personnel)		X		X	X		X	X		ı
	- Pharmacie et stérilisation		X		X	X		X	X		ı
Q04	- Interruptions médicales et volontaires de grossesse		X		X	X			X		l
Activit	és de soins soumises à autorisation										
Q08	- Médecine (2 pages)		X		X	×				X	l
Q09	- Psychiatrie (2 pages)		Х	X	Х	X				X	ı
	- Traitement des grands brûlés		X		X	X				X	ı
	Chirurgie cardiaque et activités interventionnelles en cardiologie		X		X	X				X	ı
	Neurochirurgie et neuroradiologie interventionnelle		Х		Х	X				Х	ı
Q13	- Médecine d'urgence (3 pages)		X		X	X				X	ı
	- Réanimation, soins intensifs spécialisés et surveillance continue (pédiatrie)		X		X	X				X	ı
Q14B	 Réanimation, soins intensifs spécialisés et surveillance continue (adultes) 		X		X	X				X	ı
Q15A	- Traitement des affections cancéreuses par rayonnement ionisant de haute énergie		X		Х	X				X	ı
Q15B	 Traitement des affections cancéreuses hors radiothérapie 		X		Х	X				X	ı
Q16	 Obstétrique, néonatologie, réanimation néonatale 		X		X	X				X	ı
Q17	 Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra-rénale 		X	X	X	X	X	X		X	ı
Q18	 Soins de suite et réadaptation (activité et équipement) (2 pages) 		X	X	X	X				X	ı
Q18B1	- Soins de suite et réadaptation (personnel)		X	X	X	X				X	l
Effecti	fs et équivalent temps plein des personnels médicaux et non médicaux										
	 Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) - public : effectif 	f et	X	X	X				X	X	ĺ
QLO/1	ETP (pages1,2,3)		_ ^	_ ^	_ ^				_ ^	_ ^	ı
Q20B	- Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) - privé : effectif	et ETP				X	Х		X	X	ı
	(pages1,2,3)										ı
Q21	Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) par groupe de		X	X		X	X		X		ı
000	disciplines d'équipement										ı
	Internes et faisant fonction d'internes	rác on	X	X		X	X		X		ı
Q23	 Sages-femmes et personnels non médicaux des établissements sanitaires rémunér décembre : effectif et ETP (pages 1 et 2) 	es en	X	X	X	X	X		X	X	ı
Q24	 Sages-femmes et personnels non médicaux des établissements sanitaires rémunér 	rés en	X	×		x	×		x		
-,	décembre par groupes de disciplines d'équipement (ETP)		"	"		.,	-		"		
Q25	- Emplois aidés		Х	X		X	X		X		ı
Q26	Sages femmes et personnels non médicaux : intérimaires et libéraux		Х	X	X	X	X		X	X	
			-	-		-		-	-	-	

AP: AP-HP, HCL, AP-M

^{(*) :} pour les EJ ou ET de psychiatrie et de radiothérapie (groupes 05, 08 et 15)

ID1 - Identification de l'entité interrogée

Identification de l'entité interrogée	Téléphone :	A0
N° FINESS A1 de l'entité inte	rrogée: N° Siren ou N° Siret :	N° FINESS de l'Entité juridique :
○ Entité juridique R1	C1	DI DI
O Etablissement	•.[
Raison sociale de l'entité interrogée : A2		
Complément de raison sociale : A3		
Complément de distribution : A4		
Adresse		
N° Voie Type voie Nom de la voie :		
A5 B5 C5		
Lieu-dit ou Boîte F	Postale :	
A6		
Code postal : Libellé commune	:	
A7 B7	-	
Commune INSEE A8 B	8	
Département A9 B	9	
Région A10 B	10	
Statut juridique A12 B	12	
Catégorie A13 B	13	
L'entité juridique de rattachement de l'établisser	nent a t-elle changé par rapport à la précédente e	nquête ? A14 oui non
Si oui, indiquer le FINESS de l'entité juridique précé	dente : A15	
Réservé aux établissements privés		
L'entité juridique de rattachement de l'établissemen	t interrogé est-elle filiale d'un groupe ? (A16)	oui non
Si oui, Numéro SIREN de la tête de groupe	: A17	
Raison sociale : A18		
A19	A20	A21
Qualité d'ESPIC	Mode de fixation de tarif	Convention collective de
(Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif)	O Dotation globale	rattachement des personnels
OESPIC (non lucratif) Onon ESPIC (non lucratif)	Etablissement de santé sous OQN Tarif d'autorité	non médicaux ○ 31 octobre 1951 (FEHAP)
Onon concerné	O Autres	O 29 juin 1998 (FNCLCC)
Veuillez confirmer votre statut ESPIC		O Croix-Rouge (1986)
dans la case ci-dessous :	AZAR	O 8 février 1957 (UCANSS)
A19B Qualité d'ESPIC	A20B Mode de fixation de tarif (hors MCO)	○ 18 avril 2002 (FHP) ○ 26 février 1987 (MGEN)
(Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif)	O Dotation globale	O 12 juin 1975 (FNEMEA)
OESPIC (non lucratif)	O Etablissement de santé sous OQN	O Autres
onon ESPIC (non lucratif) onon concerné	O Tarif d'autorité O Autres	O Sans
- non concerns	- / ///// - /	

ID2 - Complément d'identification

Autres structures installées dans l'établissement et dont les actes concernent les patients hospitalisés (N° FINESS à renseigner s'il existe)
N° FINESS : A1 Raison sociale : B1
N° FINESS : A2 Raison sociale : B2
N° FINESS : A3 Raison sociale : B3
N° FINESS : A4 Raison sociale : B4
N° FINESS : A5 Raison sociale : B5
N° FINESS : A6 Raison sociale : B6
N° FINESS : A7 Raison sociale : B7
Responsable SAE
A8 O M. Nom O Mme B8
O Melle
n° téléphone : A9 N° de poste : B9
n° Fax : A10
e_mail: A11
Modification de l'entité juridique
Y-a-t-il eu, pendant l'exercice, une modification de l'entité juridique, par rapport à l'exercice précédent ?
A12 oui non non
- Si oui, quel est le type d'opération à l'origine de la modification ?
création A13
fusion A14
scission A15
- Indiquer les FINESS des établissements concernés (remplissage en ligne)
pour une fusion A16 B10 C5
pour une scission A17 B11 C6
Distantian annually de demoise a sciebe (DADO)
Déclaration annuelle de données sociales (DADS)
Lors de votre déclaration annuelle de données sociales 2012, quel(s) identifiant(s) avez-vous utilisé(s)?
N° Siren : C1
N° Siret : C2
N° Siret : C3
N° Siret : C4
Avez-vous utilisé plus de 3 numéros Siret? D1 oui non

ST – Structure de l'interrogation (MCO-dialyse-GCS)

	N° FIN	IESS de l'entité juridique	A1	
	l			
	Raisor	n sociale	B1	
Etab	lissements			
	Liste d juridiq		té juridique enquête	és directement (en plus de leur entité
		N° FINESS	A2	Raison sociale B2
		N° FINESS	A3	Raison sociale B3
		N° FINESS	A4	Raison sociale B4

STB – Structure de l'interrogation (psychiatrie-radiothérapie)

	N° FINESS of l'établisseme		ntité juridique ou de terrogé(e)		A1	
	Raison socia	ale			B1	
Eta	ablissements					
			nblissements dont l'ac issement enquêté(e) :		doit être incluse dans la réponse de	e l'entité juridique
	-	_[N° FINESS	A2	Raison sociale	B2
		_[N° FINESS	А3	Raison sociale	В3
			N° FINESS	A4	Raison sociale	B4
	i					

ORG - organisation et coopération

1 - Organisation des services logistiques

Situation en décembre de l'année

	(*)	ı	sé en erne	Partic un S	SIH	Sous-ti l'exté	rieur	Presta po l'exté	ur	Aut	tre	
			4	E	3		;)	E		
Restauration (ou distribution des repas)	1	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	
Blanchisserie	2	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	
Nettoyage	3	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	
Informatique	4	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	
(*) cocher, plusieurs réponses possibles pour chaque fonction 2 - Modalités de coopération												
- Accord d'association	on en	tre éta	blissen	nents pu	blics et	privés (L	6161-8)	:				
					Accord 1 Accord 2 Accord 3	::	Thème (1)	B15 B16 B17			
- Fédération médica	ale inte	er-hosp	oitalière) :		Nombre	de fédér	ations :	A16			
(1) inscrire le thème	princi	pal; voi	r l'aide a	au rempli:	ssage (li	ste de co	des)					
3 - Group Votre (vos) établisse			-					dusieurs	GCS r	our les	activités	
A18 oui		non [(11011)¢ ii(o) juriur	quomom	a an (p	<u>raorearo</u>	, 000 p	<u> </u>	douvitoo	
Indiquer les FINESS (remplissage en ligr		EJ-GC	S puis	des autr	es étab	lissemer	nts du G	SCS				
	Α			В		С	D		E		F	
GCS 1 19	EJ-G	CS	E	T1	E	Γ2	ET3		ET4		ET5	
GCS 1 19						_		_		╝		
GCS 2 ²⁰												
GCS 3 21												
GCS 4 22												
CCC E an	=	=										

Sinon, êtes-vo<u>us situ</u>é sur un même site géographique qu'un établissement relevant d'un GCS ?

non 🖂

oui□

A24

PN – Suivi des politiques nationales et missions de service public (page1/2)

Procédure de recueil de la satisfaction des patients	
Nombre de patients interrogés sur leur satisfaction (questionnaires ou interviews) : Nombre de patients (ou familles) vus par le médiateur médecin ou non médecin :	A1 A2
2. Information médicale	
Personnel non médical affecté au département d'information médicale (en ETP) :	A11
Médecins (hors internes) intervenant au DIM (en ETP) :	A12
Le traitement des données du PMSI est-il réalisé à l'extérieur de l'établissement ? Organisation du codage et de la saisie	A72 oui non non
L'organisation en place ou prévue PMSI-MCO A73 oui non PMSI-SSR	A75 oui 🗆 non 🗆
est-elle de type décentralisée dans les services de soins ? PMSI-HAD A74 oui on non RIM-P	A76 oui 🗆 non 🗆
3. Lutte contre les infections nosocomiales (inclure les unités dites d'hygiène hospitalière)	
Personnel dont l'activité est spécifiquement consacrée à la lutte contre les infections nosocomiales :	[440]
Personnel non médical (en ETP) : Médecins et Pharmaciens hors internes (en ETP) :	A13 A30
Nombre d'heures de formation suivies par le personnel médical, pharmaceutique et non médical	
dans le cadre de la lutte contre les infections nosocomiales :	A77
Nombre d'antibiotiques (molécules) gérés en prescription, dispensation à délivrance nominative :	A15
4.Lutte contre la douleur chronique et développement des soins palliatifs	
Dans l'année, nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble du personnel médical et non médical de l'établissement dans le cadre de la lutte contre la douleur et des soins palliatifs:	A16
4.1 Lutte contre la douleur chronique	
L'établissement dispose t-il d'une structure de prise en charge de la douleur chronique identifiée par l'ARS ?	A32 oui 🗆 non 🗆
[si oui] La structure, est-elle identifiée comme :	o Centre
	A3 Unité O Consultation
Nombre de consultations externes de prise en charge de la douleur chronique réalisées	
dans cette structure : Nombre de nouveaux patients pris en charge dans cette structure dans l'année :	A86 A33
4.2 Développement des soins palliatifs	
Existe t-il une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP*) au sein de l'établissement ?	A19 oui non
Si oui, nombre total d'interventions * physiques de l'EMSP :	A78
Dont : - au sein d'établissements sanitaires (y compris USLD):	A79
 au sein d'établissements médico-sociaux (y compris EHPAD): au domicile des patients ; 	A80 A81
Nombre de patients (file active) pour lesquels il y a eu une intervention (physique ou téléphonique)	
de l'EMSP dans l'année :	A21
Sinon, si l'établissement ne dispose pas d'une équipe mobile de soins palliatifs, est-il conventionné avec l'EMSP d'un autre établissement de santé?	A20 oui 🗆 non 🗆
Si oui, combien de fois cette EMSP est-elle intervenue (avec déplacement physique)	
dans l'année, auprès des patients de l'établissement ? Nombre de patients (file active) pour lesquels il y a eu une intervention (physique ou téléphonique)	A82
de l'EMSP dans l'année dans l'établissement	A4
Existe t-il une unité de soins palliatifs (USP*) au sein de l'établissement ?	A22 oui non
- Classification de l'USP	o MCO
	A83 SSR Autres
- Nombre de lits de au sein de l'USP :	A23
- Nombre de nouveaux patients pris en charge dans l'unité, dans l'année :	A36
Existe t-il des lits identifiés soins palliatifs (LISP) au sein des services de soins ?	A37 oui 🗆 non 🗆
- Nombre de lits LISP (hors Unité de Soins Palliatifs) :	A38
Dont : nombre de LISP dans des services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)	A84 A85
nombre de LISP dans des services pédiatriques - Nombre de nouveaux patients pris en charge dans ces lits (LISP) dans l'année :	A39
*Une définition a été ajoutée dans l'aide au remplissage	
one deminion a ete ajoutee dans raide ad rempissage	

Avez-vous une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) dans votre établissement ? Si oui, combien ? * A27

^{5.} Accueil des personnes en situation de précarité (Etablissements publics et PSPH)

^{*}Une définition a été ajoutée dans l'aide au remplissage

PN – Suivi des politiques nationales et missions de service public (page 2/2)

A40 oui 🗆 non 🗆

6. Mission particulière au titre de la prise en charge sanitaire des personnes détenues

L'établissement hospitalier a-t-il une unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA)*?

Nombre de consultations ps	ychiatriques r	éalisé	es dans ce cadre par l'	UCSA:		A5	
Nombre de consultations so	matiques* réa	alisées	dans ce cadre par l'U	CSA:		A41	
- Nombre de patients (fil						A42	
						7.72	
L'établissement hospitalier a chambres sécurisées* pour			•	•		A43	oui 🗆 non 🗆
L'établissement hospitalier a	a-t-il une unité	hosni	· talière sécurisée intern	égionale (UHSI) 2		A44	
						A45	
L'établissement a-t-il un ser	•			X) !		A45	001 1011 1011 10
*Une définition a été ajoutée							
- Prise en charge des perso	onnes atteint	es de	la maladie d'Alzheim	er et maladies appa	rentée		
Avez-vous un centre mém						\vdash	oui 🗆 non 🗆
Si oui, file active pour l'activ			` '			A47	
			rité de consultation mé	moire (CM) :		A48	
file active pour l'activ						A49	
nombre de nouveaux	c patients pou	r l'activ	rité de recours :			A50	
Avez-vous une consultation	on mémoire ((CM) d	ans votre ou vos éta	blissement(s) ?		A51	oui 🗆 non 🗀
Si oui, combien avez-vous o	de consultation	ns mér	moire ?			A52	
La consultation est-elle labe			oui non	Date de labellisation	*:	A53	
Pour les consultations lab	ellisées :					* for	rmat (jj/mm/aaaa
File active (nombre d	le patients diff	férents	suivis dans l'année) :			A54	
Nombre de nouveaux						A55	
Existe-t-il un groupe						A56	oui 🗌 non 🔲
Pour les consultations NC	N labellisées	s :					
File active (nombre d	le patients diff	férents	suivis dans l'année) :			A57	
Nombre de nouveaux						A58	
Existe-t-il un groupe	de paroles au	x aida	nts?			A59	oui 🗌 non 🔲
Personnels intervenant	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	excl	eraux usifs ectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
			Α	В		E	F
Personnel médical	1000	60					
dont gériatres	1100	61					
dont neurologues Personnel non médical	1120	62 63			-		
i ersonner non medicar		00					
Disposez-vous d'une unite	é cognitivo-c	ompo	rtementale identifiée	en SSR ?		A64	oui 🗆 non 🗖
Si oui, nombre de lits identif	iés :					A65	
nombre d'admissions	:					A66	
nombre de journées r	éalisées :					A67	
- Prise en charge des pers	onnes en éta	t végé	tatif chronique ou er	état pauci-relation	nel (E'	VC-EP	R)
L'établissement dispose-t-il	d'une unité de	e soins	dédiée pour personne	es en EVC-EPR ?		A68	oui 🗆 non 🗆
Nombre de lits de l'unité :						A69	
Nombre de nouveaux patier	nts entrés dan	s l'unit	é, dans l'année :			A70	
Cette unité est-elle adossée	à un service	de SS	R ?			A71	oui 🗆 non 🗀

Q01 – Capacités d'accueil par grandes disciplines (pour toutes les entités interrogées : entités juridiques ou établissements publics, établissements privés)

Nombre de lits			Médecine	Chiruraie	Gynécologie			chiatrie	Total psychiatrie	Soins de suite et de	Soins de Iongue	Autres disciplines de la	Total section hôpital
de journées	s exploitables	3		J a. g.o	Obstétrique	(champ calculé)	Psychiatrie générale	Psychiatrie infanto-juvénile	(champ calculé)	réadaptation	durée	section hôpital	(champ calculé)
	code discip	oline	2110	2120	2130	2100	220A	220B	2200	2400	2500	2600	2000
			Α	В	С	D	Р	Q	M	N	K	L	0
Hospitalisatio	Hospitalisation complète (Y compris hospitalisation de semaine)												
Hosp.	Lits	6											
'	Journées exploitables	8											
Alternatives	à l'hospitalis	satio	on complèt	te									
Anesthésie ou chirurgie ambulatoires	Places	5											
Hosp. jour	Places	7											
Hosp. nuit	Places	9											
HAD	Places	11											

Q02A – Activité réalisée par grandes disciplines (pour toutes les entités interrogées : entités juridiques ou établissements publics, établissements privés)

		_											
	e d'entrées, venue es, consultations e séances	,	Médecine	Chirurgie	Gynécologie Obstétrique	Total MCO (champ calculé)	Psych Psychiatrie générale		Total psychiatrie (champ calculé)	Soins de suite et de réadaptation	Soins de longue durée	Autres disciplines de la section hôpital	Total section hôpital (champ calculé)
	code discip	oline	2110	2120	2130	2100	220A	220B	2200	2400	2500	2600	2000
			Α	В	С	D	Р	α	М	N	K	L	0
Hospitalisation complète (Y compris hospitalisation de semaine)													
Hosp. complète	journées	2											
complete	entrées totales	5											
	res à l'hospitalisati e ou chirurgie res	on (complète e	t de semai	ine : nombre	de venues,	séances ou	journées	de prise en d	harge			
	ation de jour (hors	8											
Hospitalisa	ation de nuit	9											
Hospitalisa journées	ation à domicile en	11											
* les séances de chimiothérapie, de radiothérapie et d'hémodialyse sont à renseigner uniquement dans les bordereaux spécifiques. Les séances de transfusion sanguine ne sont plus demandées. Activités externes													
Consultations, soins externes (médecins et sages femmes)		12											
Activités d	u personnel non												

Le nombre de passages dans l'accueil des urgences est à renseigner uniquement dans le bordereau Q13.

médical (soins techniques et 15

Consultations dentaires et soins dentaires

consultations)

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Q02C - Activités sociales ou médico-sociales (équipement et activité)

				Hébergement pou	r personnes âgées		Total hébergement pour personnes	Autres disciplines	Total disciplines sociales et médico-
			Section de cure médicale ou EHPAD non sanitaire	Hébergement en chambres	Hébergement en logements-foyers	Hébergement temporaire pour personnes âgées	ågées (champ calculé)	sociales et médico-sociales	sociales (champ calculé)
			311A	311B	311C	3120	3100	3200	3000
		_	Α	В	С	D	F	E	G
	Nombre de lits	1							
Hébergement complet ou de semaine (TA 11, 17)	Nombre de journées réalisées	2							
	Nombre d'entrées totales	3							
Traitements et cures ambulatoires (TA 19)	Nombre de séances	4							
Consultations, soins externes (TA 07)	Nombre de consultations	5							
Autres types d'activité	Nombre de lits ou places	6							
(TA 12 à 16, 18 et 25)	Journées réalisées	7							

Q03A - Plateau technique utilisé par l'établissement (équipement et activité)

Equipements et activite du plateau technique	•	Nombre d'équipements présents dans l'établissement	accessibles à d'autres	Ouverture globale hebdomadaire (hors astreinte) en octobre (heures)	Activité réalisée pour l'entité (2)	Activité réalisée pour l'extérieur de l'entité (2)	Nombre d'examens radio. Interv. Thérapeutique	Nombre d'examens réalisés après 20h et avant 8h	Délai moyen d'atti	ente en OCTOBRE
					Nombre d'examens	Nombre d'examens			hospitalisés (en jours)	externes (en jours)
		0	P	D	E	н	K	L	M	N
Imagerie										
Scanner (1)	1		O oui O non							
IRM (1)	2		O oui O non							
Caméras à scintillation (1)	3		O oui O non							
TEP / CDET (1)	4		O oui O non							
Lithotripteur	5		O oui O non							
Radiologie dont mammographie (3)	8		O oui O non							
Radiologie vasculaire (sans coronarographie) (3)	9		O oui O non							
Cardiologie										
Hémodynamique ou d'electro-physiologie avec amplificateur de luminance (3)	10		O oui O non							
Coronarographie (3)	11		O oui O non							
(1) Equipement matériel lourd sour	nis à au	torisation			(2) Le terme "entité" s'entend	comme l'entité juridiqu	ue pour les établissemer	Its publics et comme l'établissem	ent géographique pour les établisse	ments privés
					(3) Salles dédiées					
		Nombre de salles		Ouverture globale	Activité réalisée sous anesthésie	Activité réalisée sans anesthésie				
Sites anesthésiques et blocs opératoires		dans l'établissement	Accessibles à d'autres	hebdomadaire (hors astreinte) en octobre (heures)	Nombre d'interventions	Nombre d'interventions	Nombre total d'interventions	Nombre de consultations préanesthésiques externes	Nombre d'interventions après 20 h et avant 8 h	Nombre de sujets prélevés
	_	0	Р	С	D	G	-	J	К	L
Salles destinées aux actes sous anesthésie* (4)	13		O oui O non							
dont salles d'intervention chirurgicale	14		O oui O non							
dont salles d'imagerie	15		O oui O non							
Sites anesthésiques (5)	16		O oui O non					-		
Salles de surveillance post interventionnelles	17		O oui O non		(4) Salle d'endoscopie, de r	adiologie interventionne	elle, de curiethérapie ou	d'intervention chirurgicale, etc		
Postes de réveil	18				(5) Lieu géographique regro	oupant une ou plusieurs	s salles où des actes and	esthésiques sont effectués ; par e	exemple, un bloc opératoire de deux	salles = un site
des précisions ont été apportées					•					

^{*} des précisions ont été apportées dans l'aide au remplissage

Q03B - Plateau technique de l'établissement (fonctions médico-techniques)

Fonctions médico-techniques : biologie médicale et anatomopathologie

		Nombre de B (1) produits lors de consultations externes	par et pour l'établissement sur malades hospitalisés ⁽²⁾	Nombre de B (1) produits par l'établissement pour d'autres établissements et pour la ville	Nombre de B (1) produits par d'autres établissements pour l'établissement (sous- traitance)
		Α	В	С	D
Biochimie (dont l'immunoanalyse)	7				
Microbiologie (dont parasitologie, virologie, bactériologie et sérologies infectieuses et mycologie)	8				
Hématologie (immunohématologie, immunologie cellulaire et hémostase)	9				
Laboratoires spécialisés autres (dont génétique, toxicologie,)	10				
Laboratoires polyvalents	11				

⁽¹⁾ Le recueil ne porte pas sur les BHN

Les cotations doivent être conformes à la NABM pour l'ensemble du tableau

Ne pas coder les analyses de l'environnement (eau, air et surfaces)

Anatomo-pathologie	5	(0)		•	
	- [Α	В	С	D
			CAM d'anatomopathologie) ⁽¹⁾ our l'établissement sur malades hospitalisés ⁽²⁾	Nombre d'actes (codes CCAM d'anatomopathologie) (1) produits par l'établissement pour d'autres établissements et pour la ville	Nombre d'actes (codes CCAM d'anatomopathologie) (1) produits par d'autres établissements pour l'établissement (sous- traitance)

Le recueil ne porte pas sur les PHN

Le décompte change à partir de 2011, il s'agit de compter le nombre d'actes (CCAM) et non d'additionner les coefficients

Rééducation fonctionnelle (hors soins de suite et de réadaptation)

macocaro minositrorapotitos			
Masseurs kinésithérapeutes	6		
		Α	В
		en soins de courte durée	
		hospitalisation complète	AMK)*
		pour des patients en	correspondantes (AMC ou
		Nombre d'interventions	Nombre de lettres-clés

^{*}II s'agit d'additionner les coefficients

⁽²⁾ en hospitalisation complète ou alternative ou passage aux urgences

⁽²⁾ en hospitalisation complète ou alternative ou passage aux urgences

Q03C - Plateau technique (personnel)

Personnels intervenant	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)	Existence d'une garde 24h/24
			Α	В	С	G	Н	I
Secteur imagerie		_			1			
Médecins d'imagerie	1000	1						ouinon
Blocs et activité anesthésique								
Anesthésistes-réanimateurs	1030	2						ouinon
Explorations fonctionnelles								
Médecins	1000	3						ouinon
* MAD : Mis à disposition								
Secteur imagerie	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)	Existence d'une garde 24h/24
Pers. d'encadrement du médico-tech.	4130	5						ouinon
Manipulateurs d'électroradiologie	4130	6						oui non
Autres pers. du service d'imagerie		7						oui non
Blocs et activité anesthésique	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)	Existence d'une garde 24h/24
Pers. d'encadrement	2100	8						oui non
Infirmiers anesthésistes	2310	9						ouinon
Infimiers de bloc opératoire	2320	10						oui non
Infirmiers non spécialisés	2200	11						ouinon
Autres personnels des blocs et services anesthésiques		12						ouinon
Explorations fonctionnelles	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)	Existence d'une garde 24h/24
		\vdash	Α	В	С	G	Н	I
Infirmiers non spécialisés et autres personnels	n.s.	13						
Biologie et Médecine de laboratoire								
Personnels d'encadrement (tous laboratoires)	411A	14						
Laboratoires d'anatomo-pathologie	ı							
Techniciens de laboratoires	411B	15						ouinon
Autres personnels laboratoires et biologie		16						ouinon
Laboratoires spécialisés (biochimie, m	icrobiologie	, imr	nuno-hémat	ologie)				
Techniciens de laboratoires	411B	17						oui non
Autres personnels laboratoires et biologie		18						
Autres spécialités et laboratoires indifférenciés	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)	Existence d'une garde 24h/24
Techniciens de laboratoires	411B	19						
Autres personnels laboratoires et biologie		20						oui non
Rééducation fonctionnelle (hors soins			adaptation)					
Masseurs kinésithérapeutes	2130, 2410	21						
Autres personnels de rééducation		22			I			

Q03D - Pharmacie et stérilisation

ORGANISATION AVEC I'EXTERIEUR									
La PUI fonctionne-t-elle dans le cadre d'un gre	A24 O oui O non								
Si oui, s'agit-il de :	A25	 Groupement de Coopération Sanitaire Communauté Hospitalière de Territoire 							
		o Autre							

La PUI sous traite-t-elle des activités (donneur d'ordre) ou au contraire les réalise-t-elle pour d'autres (sous-traitant) ?

		Contrôle	Préparations	Achats	Stérilisation	Autres activités pharma.	
		Α	В	С	D	E	
Donneur d'ordre d'activités	26	O oui O non	O oui O non	O oui O non	O oui O non	O oui O non	
Sous-traitant d'activités	27	O oui O non	O oui O non	O oui O non	O oui O non	Ooui O non	

DELIVRANCE hors rétrocession

La PUI dispose-t-elle d'un automate de délivrance nominative ?	A28	Ooui O non
L'établissement bénéficie-t-il d'une informatisation de la prescription jusqu'à l'administration ?	A29	Ooui O non
Nombre de lits bénéficiant d'une analyse pharmaceutique des ordonnances :	A30	
Nombre de lits bénéficiant d'une délivrance nominative :	A31	
Nombre de lignes de délivrance nominative de produits de santé (dispositifs médicaux et médica y compris médicaments sous ATU et médicaments en essais cliniques)	ments A32	
dont : 1) nombre de lignes de produits avec analyse de l'ordonnance	A33	
nombre de lignes de produits sans analyse de l'ordonnance	A34	
 nombre de lignes de produits (médicaments et Dispositif Médical) avec traçabilité 	A4	
Nombre d'ordonnances complètes analysées et validées par un pharmacien	A5	
A défaut : Nombre de lignes d'ordonnance complètes analysées et validées par un pharmacien	A35	1

PHARMACOTECHNIE

Existe t-il une ou plusieurs unités centralisées de :	
* préparation des médicaments anticancéreux sous responsabilité pharmaceutique ?	A9 Ooui O non
* préparation de nutrition parentérale sous responsabilité pharmaceutique ?	A10 Ooui O non
* pour d'autres préparations injectables sous responsabilité pharmaceutique ?	A11 O oui O non
Nombre d'unités de préparations stériles magistrales ou hospitalières	A6
dont nombre d'unités de préparations stériles magistrales ou hospitalières de chimiothérapies anticancéreuses	A36
dont nombre d'unités de préparations de médicaments anticancéreux réalisées en unités centralisées sous responsabilité pharmaceutique	A12
dont nombre de préparations de médicaments anticancéreux destinées à d'autres établissements (la PUI est sous-traitante)	A14
Nombre d'unités de préparations magistrales ou hospitalières non stériles	A7
Nombre de doses conditionnées et surconditionnées, de façon unitaire	A8
Nombre de contrôles des matières premières, produits de santé, produits finis et gaz médicaux	A37
Nombre de conditionnement (sous plis et containers) comportant des plateaux opératoires lavés, recomposés, conditionnés stérilisés pour les plateaux techniques (blocs et apparentés)	A17
Nombre de sets ou unitaires lavés, recomposés, conditionnés et stérilisés pour les plateaux techniques (blocs et apparentés)	A38
Nombre de sets ou unitaires lavés, recomposés, conditionnés et stérilisés pour les unités de soins	A39
Nombre d'unités de conditionnement textile conditionnés et stérilisés	A19

LOGISTI

apparentés)	A30	
Nombre de sets ou unitaires lavés, recomposés, conditionnés et stérilisés pour les unités de soins	A39	
Nombre d'unités de conditionnement textile conditionnés et stérilisés	A19	
TIQUE DES PRODUITS DE SANTE		
Nombre de lignes de produits de santé délivrés de façon globale	A1	
Nombre de lignes de commande de produits de santé (tracés et non tracés) aux fournisseurs	A40	
Nombre d'offres analysées et classées	A41	
La PUI bénéficie-t-elle d'une informatisation de la gestion des stocks ?	A42	O oui O non
La PUI bénéficie-t-elle d'une informatisation du processus de stérilisation ?	A43	O oui O non
La PUI bénéficie-t-elle d'un lavage automatisé des bacs et chariots ?	A44	O oui O non
La PUI assure-t-elle le transport de l'ensemble des produits relevant de la PUI (produits stérilisés, dispositifs médicaux et médicaments,)	A50	O oui O non O partiellemen

PERSONNEL (disciplines d'équipement : 763, 824 (261N) et 023 (261P))

			Effectif rémunéré	ETP	dont pers. MAD* (en ETP)	Existence d'une garde 24h/24
	Code		А	В	С	ı
Pharmaciens (internes exclus)	3050	21				O oui O non
dont pharmaciens dédiés à l'activité de stérilisatior	-	46				
dont pharmaciens dédiés aux préparations de chimiothérapie anticancéreuse	-	47				-
Cadres de santé et cadres admin.	2120, 2130	48				
Préparateurs en pharmacie, IDE et IBOD	4120 2210 2320	22				-
Autres personnel technique et médico technique et de soins (hors préparateurs)		23				-
Autres personnel administratif	-	49				

^{*} MAD : Mis à disposition

Q04 - Interruptions médicales et volontaires de grossesse

Activité		Nombre								
IVG pratiquées avant 12	IVG instrumentales correspondant à un	A1								
semaines de	IVG instrumentales correspondant à un									
grossesse soit 14 semaines	Dont : nombre de suppléments pou	ır hospitalisat	ions	supérieures à 24 heure	s (forfait 3)	А3			Délai moyen	
d'aménorrhée (14SA)	IVG par mode médicamenteux					Α4			de prise en charge (en octobre)	
Nombre total d'	IVG (calculé)					А6		В6		
Dont :	nombre d'IVG avec recours à l'anesthé	sie				Α7				
	nombre d'IVG pratiquées les onzième (13SA) et douz	zièn	ne semaines de grosses	se (14SA)	A16				
Nombre de den	nandes d'IVG non prises en charge					A17				
Nombre d'IVG r	réalisées par les médecins de ville conve	entionnés ave	c l'é	tablissement		A18		1		
Interruptions me	édicales de grossesse					A5				
								,		
Personnels in	ntervenant pour les IVG	Code SAE		salariés (effectif)	salariés (ETP)		libéraux exclusifs (effectif)	l li	béraux non exclusifs (effectif)	
		SAE		Α	В		E		F	
Médecins (hors	anesthésistes)	sauf 1030	8							
Anesthésistes re	éanimateurs	1030	9							
		Code SAE		salariés (effectif)	salariés (ETP)		non salariés (effectif)		non salariés (ETP)	
Sages-femmes		2800	10							
Infirmiers et per	sonnels d'encadrement infirmiers	2120, 2200, 2300	11							
Aides soignants		2500	12							
Psychologues		2710	13							
Autres personne	els		14							
Assistants de se	ervice social	3120	15							

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Q08 - Médecine (page1/2)

A - GERIATRIE

Existe t-il un service ou une unité de court séjour gé	e t-il un service ou une unité de court séjour gériatrique dans l'établissement ?								
Nombre de lits					A2				
Nombre d'entrées					A49				
Personnels intervenant	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)		Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)		
Personnel médical	1000	3	A	В	\dashv	E .	- г		
dont gériatres		4							
Infirmiers	2210	5							
Aides-soignants	2510	6							
Ergothérapeutes	2460	7							
Masseurs kinésithérapeutes	2410	8							
Psychomotriciens	2470	9							
Assistants de service social	3120	10							
ste t-il une équipe mobile gériatrique dans l'établissement ?									
Personnels intervenant	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)		Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)		
Personnel médical	1000	12	A	В	\dashv	E	F		
Personnel non médical		13			\neg				

A14 oui ___ non ___

Le pavé sur les consultations mémoire se trouve dorénavant dans le bordereau PN

3 - Existe t-il un pôle d'évaluation gériatrique ?

Q08 - Médecine (page2/2)

B - PEDIATRIE

Nombre de lits						A25		
Nombre d'entrées						A26		
Personnels intervenant	Code SAE			Salariés (effectif)	Salariés (ETP)		Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non excli (effectif)
Personnel médical	1000	27	,	A	В		E	F
dont pédiatres	1140	28	-					
Infirmiers non spécialisés	2210	29	+					
Puéricultrices	2340	30	-					
Auxiliaires de puériculture	2530	31	+					
Masseurs kinésithérapeutes	2410	32	+					
Psychologues	2710	33	+					
Educateurs de jeunes enfants	2710	34	+					
COLOGIE Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ?						A36		
Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ? : CIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC -il une unité neurovasculaire (UNV) dans l'établiss Nombre de lits de l'unité neuro-vasculaire	c) ement ?					A39		
Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ? : CIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC L-il une unité neurovasculaire (UNV) dans l'établiss Nombre de lits de l'unité neuro-vasculaire Nombre total d'entrées dans l'unité : soins intensifs en l	c) ement ?	oins inte	ensi	ifs		A39 A41 A42		
Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ? : CIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC t-il une unité neurovasculaire (UNV) dans l'établiss Nombre de lits de l'unité neuro-vasculaire Nombre total d'entrées dans l'unité : soins intensifs en U dont nombre d'entrées en soins intensifs en UNV	c) ement ? JNV+ UNV hors so		ensi	ifs		A39 A41 A42 A50		
Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ? : CIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC t-il une unité neurovasculaire (UNV) dans l'établiss Nombre de lits de l'unité neuro-vasculaire Nombre total d'entrées dans l'unité : soins intensifs en U dont nombre d'entrées en soins intensifs en UNV Existe t-il une permanence médicale 24 h/24 pour la sur	c) ement ? JNV+ UNV hors so		ensi	ifs		A39 A41 A42 A50 A43		
Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ? : CIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC t-il une unité neurovasculaire (UNV) dans l'établiss Nombre de lits de l'unité neuro-vasculaire Nombre total d'entrées dans l'unité : soins intensifs en U dont nombre d'entrées en soins intensifs en UNV	c) ement ? JNV+ UNV hors so		ensi	ifs		A39 A41 A42 A50		
Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ? : CIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVCil une unité neurovasculaire (UNV) dans l'établiss Nombre de lits de l'unité neuro-vasculaire Nombre total d'entrées dans l'unité : soins intensifs en U dont nombre d'entrées en soins intensifs en UNV Existe t-il une permanence médicale 24 h/24 pour la sur	c) ement ? JNV+ UNV hors so		ensi	Salariés (effectif)	Salariės (ETP)	A39 A41 A42 A50 A43	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non excl (effectif)
Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ? : CIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC t-il une unité neurovasculaire (UNV) dans l'établiss Nombre de lits de l'unité neuro-vasculaire Nombre total d'entrées dans l'unité : soins intensifs en t dont nombre d'entrées en soins intensifs en UNV Existe t-il une permanence médicale 24 h/24 pour la sur Si non existe-t-il une astreinte médicale ? Personnels intervenant dans l'UNV	ement ? UNV + UNV hors so veillance des AVC ? Code SAE	,			Salariės (ETP)	A39 A41 A42 A50 A43		
Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ? : CIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC t-il une unité neurovasculaire (UNV) dans l'établiss Nombre de lits de l'unité neuro-vasculaire Nombre total d'entrées dans l'unité : soins intensifs en t dont nombre d'entrées en soins intensifs en UNV Existe t-il une permanence médicale 24 h/24 pour la sur Si non existe-t-il une astreinte médicale ? Personnels intervenant dans l'UNV Personnel médical	c) ement ? UNV + UNV hors so veillance des AVC ? Code SAE 1000	45	5	Salariés (effectif)	, ,	A39 A41 A42 A50 A43	Libéraux exclusifs (effectif)	(effectif)
Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ? : CIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC t-il une unité neurovasculaire (UNV) dans l'établiss Nombre de lits de l'unité neuro-vasculaire Nombre total d'entrées dans l'unité : soins intensifs en t dont nombre d'entrées en soins intensifs en UNV Existe t-il une permanence médicale 24 h/24 pour la sur Si non existe-t-il une astreinte médicale ? Personnels intervenant dans l'UNV	c) ement ? UNV + UNV hors so veillance des AVC ? Code SAE 1000 1120	,	5	Salariés (effectif)	, ,	A39 A41 A42 A50 A43	Libéraux exclusifs (effectif)	(effectif)

Q09 - Psychiatrie (page1/2)

CAPACITES D'ACCUEIL				Prises en charge	à temps complet			Prises en charge à temps partiel					
				Nombre de lits o	u places installés			Nombre	Nb de structures				
		Hospitalisation à temps plein	Placement familial thérapeutique	Accueil en appartement thérapeutique	Accueil en centre de crise et structure d'accueil des urgences (*)		Hospitalisation à domicile	Hospistalisation de jour	Hospistalisation de nuit	Accueil en CATTP et ateliers thérapeutiques			
		А	В	С	D	E	F	н	1	J			
Psychiatrie générale	6												
Psychiatrie infanto-juvénile	7												
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	8												
Total psychiatrie(calculé)	10												
			(*) hors présence psychiatrique à l'hôpital général										

ACTIVITE				Prises o	en charge à temps	complet			Prises en charge à temps partiel		
					Nombre de journée	s			Nombre de venues (en équivalent journée		
		Hospistalisation à temps plein	Placement familial thérapeutique	Accueil en appartement thérapeutique	Accueil en centre de post cure	Accueil en centre de crise et structure d'accueil des urgences (*)	Hospitalisation à	Séjours thérapeutiques	Hospistalisation de jour	Hospistalisation de nuit	Accueil en CATTP et ateliers thérapeutiques
		Α	В	С	D	E	F	G	н	1	J
Psychiatrie générale	11										
Psychiatrie infanto-juvénile	12										
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	13										
Total psychiatrie (calculé)	15										

				() nots presence p	zayumaurque a rrioş	Atai generai				
PRISE EN CHARGE AMBULATO	DIRE	47.07.1	CITES	ACTIVITE Nombre d'actes, soins et interventions :						
			structures		Nombre o	l'actes, soins et inte	rventions :			
		CMP ou unité de consultation	n des services de psychiatrie	CMP ou unité de	à domicile ou en		en unité	en établissement		
		Structures ouvertes moins de 5 jours par semaine	Structures ouvertes 5 jours ou plus par semaine	consultation des services de psychiatrie	institution substitutive au domicile	en établissement social ou médico- social	d'hospitalisation somatique (y compris services d'urgence)	médico- éducatif/PMI/en milieu scolaire		
		A	С	E	F	G	н	1		
Psychiatrie générale	16									
Psychiatrie infanto-juvénile	17									
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	18									
Total psychiatrie (calcule)	20									

Q09 - Psychiatrie (page2/2)

FILE ACTIVE

Nombre de patients vus au moins une fois dans l'année File active totale File active fulusivement ambulatoire A B C D Psychiatrie générale 21 Psychiatrie infanto-juvénile 22 Psychiatrie en milleu pénitentiaire 23 Total file active (sans double compte) 25

Aode légal de soin:

				Temps complet
		Nombre de patients	Nombre de mesures	Nombre de journées de prise en charge
		ı	J	K
Soins psychiatriques libres	37			
Soins psychiatriques sur décision de représentation de l'Etat	38			
Article 706-135 du CPP et article L 3213-7 du CSP (personnes jugées pénalement irresponsables)	39			
Ordonnance Provisoire de Placement (OPP)	40			
Article D 398 du CPP (détenus)	41			
Soins psychiatriques à la demande d'un tiers, y compris en urgence	42			
Soins psychiatriques pour péril imminent	43			

PERSONNEL	Г			PERSONNE	LS MEDICAUX			PERSONNELS des SERVICES de SOINS				
		Psychiatres salariés (effectifs)	Psychiatres salariés (ETP)	Psychiatres libéraux (effectifs)	Médecins non psychiatres salariés (effectifs)	Médecins non psychiatres salariés (ETP)	Médecins non psychiatres libéraux (effectifs)	Infirmiers et cadres (ETP)	Aides-soignants (ETP)	Psychologues (ETP)	Personnels de rééducation (ETP)	Personnels éducatifs et sociaux (ETP)
		A	В	С	D	E	F	G	н	_	J	К
Total personnel établissement												
	27											
Psychiatrie infanto-juvénile	28											
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	29											
Total psychiatrie	31											
Personnel exerçant en unité d'hospitalisation	tem	ps plein										
	32											
Psychiatrie infanto-juvénile	33											
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	34											
Total psychiatrie	36											

Nombre d'ETP de psychiatres budgétés

- L'établissement participe-t-il à un réseau de santé mentale correspondant au cahier des charges ?
- L'établissement participe-t-il aux urgences de l'hôpital général (décret du 22 mai 2006)?
- Existe-t-il une équipe mobile spécialisée (circulaire 521 du 23/11/2005) ?

Si oui : est-ce une équipe mobile précarité ? est-elle spécialisée dans la psychiatrie du sujet vieillissant ? est-elle spécialisée dans la prise en charge des adolescents ?

- Existe-t-il une unité spécialisée dans la psychiatrie du sujet vieillissant ?
- Existe-t-il une unité spécialisée dans la prise en charge des adolescents ?
- Existe-t-il une unité spécialisée dans la prise en charge des patients agités ou difficiles (UMD, UMAP, UPID) ?

0.07	$\overline{}$		\neg

A38	oui	non	
A39	oui 🗌	non	
A40	oui 🗌	non	

A44 A45	oui	non	
A45	oui	non	
A46	oui	non	

\neg

Q10 - Traitement des grands brûlés

						l	
Equipement et plateau technique		Nombre de lits		Nombre d'admissions	Journées réalisées		
	_	A		В	С		
Unité de réanimation protégée pour les grands brûlés (individualisée)	1						
Unité de traitement pour patients ne nécessitant pas de réanimation	2						
Nombre d'entrants "monoséjours"			A8				
Activité liée au traitement des grands brûlés				Nombre		1	
Activité née au traitement des grands bruies				A			
Interventions chirurgicales (KC) (exemple : excisions étendues ou greffes)			3	-			
Soins réalisés sous anesthésie (Kare) (pour les malades hospitalisés)		4					
Venues en anesthésie chirurgie ambulatoire liées au traitement des brûlures			5				
Consultations externes liées au traitement des brûlures			6				
Patients différents pris en charge dans l'année en hospitalisation complète ou part	tielle	9	7				
			_				
Personnels médical intervenant (unité de réa. ou de traitement)		code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
				A	В	E	F
Anesthésistes réanimateurs		1030	9				
Chirurgiens de chirurgie plastique et reconstructrice		2040	10				
Autres médecins			11				
Personnels non médicaux		code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Non salariés	Non salariés
* intervenant dans l'unité de réanimation individualisée						(effectif)	(ETP)
Personnels d'encadrement infirmiers		2120	12				
Infirmiers		2200, 2300	13				
Aides-soignants		2500	14				
Autres personnels des services de soins			15				
* intervenant dans l'unité de traitement chirurgical (hors réanimation)		·		·			
Personnels d'encadrement infirmiers		2120	16				
Infirmiers		2200, 2300	17				
Aides-soignants		2500	18				
Autres personnels des services de soins			19				

Q11 - Chirurgie cardiaque et activités interventionnelles en cardiologie

Equipement et plateau technique	Nombre de lits dédiés	Nombre d'admissions	Nombre de journées réalisées	Nombre de patients ventilés plus de 48h	
		Α	В	С	D
Chirurgie cardiaque (1)	1				
Réanimation (1)	2				
Surveillance continue post-opératoire (1) (2)	3				
Unité de soins intensifs en cardiologie (USIC)	14				

⁽¹⁾ s'il en existe. Les lits seulement "affectés" (pouvant recevoir d'autres patients que ceux qui bénéficient d'une chirurgie cardiaque) ne doivent pas être comptabilisés ici. (2) il s'agit ici des lits de surveillance continue, et non des lits de réveil ou de réanimation

chirurgie cardiaque

Nombre de salles aseptiques dédiées

Nombre d'appareil de CEC dédiés

A5

Nombre total d'interventions de chirurgie cardiaque

Nombre d'interventions sous CEC (4)

dont réalisées la nuit (20h-8h), les weekends et jours fériés

H4

Activités interventionnelles en cardiologie

Nombre de salles numérisées dédiées

Nombre de salles d'angiographie numérisée dédiées

Nombre total d'actes *

dont actes de type 1 (rythmologie et stimulation multisites)
dont actes de type 2 (cardiopathies de l'enfant et éventuelles réinterventions à l'âge adulte)
dont actes de type 3 (autres cardiopathies de l'enfant et l'adulte dont actes de type 3 (autres cardiopathies de l'enfant par projecties)

A15

A16

A17

A18

A19

A19

A19

A20

l'adulte dont angioplasties)

* des précisions ont été apportées dans l'aide au remplissage en ce qui concerne la coronarographie
Nombre d'unités de coronarographie ou d'angioplastie avec lesquelles l'entité juridique a passé
convention pour la prise en charge des urgences (stand by):

	1
A6	l

Personnels intervenant dans les salles d'interventions dédiées à la chirurgie cardiaque et dans les activités interventionnelles en cardiologie

	code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
			Α	В	E	F
Chirurgiens cardiaques (3)	2140	7				
Cardiologues	1040	21				
Radiologues	1160	22				
Pédiatres	1140	23				
Anesthésistes réanimateurs	1030	8				

(3) chirurgiens qualifiés au sens défini par le décret n° 91-78 du 16 janvier 1991 relatif aux activités de chirurgie cardiaque

	code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)
Personnels d'encadrement infirmiers	2120	9				
Infirmiers de bloc opératoire diplomés d'Etat	2320	10				
Infirmiers anesthésistes	2310	11				
Autres infirmiers	2200	12				
Electrophysiologistes		24				
Manipulateurs électroradiologie	4130	25				
Techniciens de CEC	4150	13				

⁽⁴⁾ Interventions à cœur battant ou CEC

Q12 - Neurochirurgie et neuroradiologie interventionnelle

Equipement		Nombre de lits	Nombre de places	Nombre de salles		
		Α	D	dédiées		
Neurochirurgie	1			Α4		
Réanimation neurochirurgicale	2					
Surveillance continue postopératoire	3					
Neuroradiologie interventionnelle	15			А5		
Existence d'un dispositif de neuronavigation ?	6	oui non				

Activité		Nombre d'admissions	Nombre de journées réalisées C	Nombre de venues	
Neurochirurgie	1				
Réanimation neurochirurgicale	2				
Surveillance continue postopératoire	3				
Neuroradiologie interventionnelle	16				

Nombre d'interventions dans les salles dédiées :		Total	dont réalisées la nuit (entre 20h et 8h) les week-ends et jours fériés
		E	F
En neurochirurgie	4		
D'actes de neuroradiologie interventionnelle	5		

Personnel intervenant en neurochirurgie et en neuroradiologie interventionnelle (salles et lits)	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
Neurochirurgiens	2060	7	A	В	E	F
Neurochilargiens	2000	Щ				
Neuroradiologues	1160	8				
Anesthésistes réanimateurs	1030	9				
	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	non salariés (effectif)	non salariés (ETP)
Infirmiers spécialisés et personnels d'encadrement infirmiers	2120 2300	10				
Infirmiers non spécialisés	2200	11				
Aides-soignants	2500	12				
Personnels de rééducation	2400	13				
Personnels médico-techniques	4100	14				

Q13 - Médecine d'urgence (1/3)

Ce questionnaire ne concerne que les structures autorisées								
- TYPE D'AUTORISATION Forme d'autorisation détenue par l'entité juridique (si él	tablisse	ment, form	e détenue pa	r l'entité juridique	dont vous dép	endez)		
A0 Structure des urgences	B0	énérale	pédiatrio C0		une structure de	s urgences saisonnière ?	D0	oui no
						a arganios caracininos :		
A1 SMUR	B1		C1	Etes-vous	un SMUR saisor	nnier?	D1	oui 🔲 no
				Etes-vous	une antenne?		A57	oui 🔲 no
				Si oui, ni	uméro Finess de	l'EJ détentrice de l'autorisation :	B4	
A2 SAMU								
- STRUCTURE DES URGENCES GENERALES								
Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre								
médecins : IDE (infirmier diplômé d'état) :	A58 A59							
Existe-t-il un soignant d'accueil et d'orientation?	A73	oui	non	1				
	Ara		7 11011	J				
Si oui, l'accueil et l'orientation sont réalisés par :	A74	O IAO						
				Nombre de		1		
		Nombre de	Nombre de RUM	journées-lits	Nombre de			
UHCD		lits	générés*	exploitables sur l'année	journées*			
		A	В	C	D			
Unité d'hospitalisation de courte durée	5					J		
		Nambrat	DONT	Passages s	uivis d'une hos	pitalisation complète (hors		Nambra
Passages		Nombre*	hospitalisés en UHCD*		nois d'octobre			Nombre
		A	В]				С
Nombre total de passages aux urgences dans l'année suivis ou non d'une hospitalisation*	6			Orientation juridique	vers hospitalisati	on complète dans la même entité	6	
dont : nombre de passages de patients de moins de 18 ans	-				vers hospitalisati	on complète dans une autre entité		
	7			juridique			7	
dont : nombre de passages de patients de 75 ans ou plus	8							
dont : nombre total de passages au mois d'octobre	9			J				
* des précisions ont été apportées dans l'aide au remplissage								
Au sein de l'établissement, avez-vous une filière d'accueil et	de soir	s spécifique	es :					
pédiatrique :	A10	oui	non	1				
gériatrique :	A11		non	1				
				•				
Existe-t-il un suivi des temps d'attente et de passage?	ditá (DN		5 oui 6 oui	non]			
Le service a-t-il mis en place une revue de mortalité et de morbi	uite (Riv	M): A/	ojoui	non	J			
- STRUCTURE DES URGENCES PEDIATRIQUES	3							
Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre								
médecins : IDE (infirmier diplômé d'état) :	A60 A61							
Existe-t-il un soignant d'accueil et d'orientation?	A77		non]				
Si oui, l'accueil et l'orientation sont réalisés par :	A78	IAO	MAO]				
				Nombro do		1		
		Nombre de	Nombre de	Nombre de journées-lits	Nombre de			
		lits	RUM générés	exploitables sur	journées			
UHCD		A	В	l'année C	D	1		
Unité d'hospitalisation de courte durée	12]		
			DONT		uivis d'une hos			
Pageagne		Nombre	hospitalisés en UHCD	complète (f d'octobre	nors UHCD) au i	mois		Nombre
Passages		A	B	d octobre				С
Nombre total de passages aux urgences dans l'année					vers hospitalisati	on complète dans la même entité	T	
	13			juridique Orientation	vers hosnitalisati	on complète dans une autre entité	13	
dont : nombre total de passages au mois d'octobre	14			juridique	o moophandati		14	

Existe-t-il un suivi des temps d'attente et de passage?

Le service a-t-il mis en place une revue de mortalité et de morbidité (RMM)?

A80 oui

Q13 - Médecine d'urgence (2/3)

D - SMUR GENERAL

Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre médecins : A62 IDE (infirmier diplômé d'état) : A83 A83 A81

Ensemble des sorties des U.M.H. (Unité Mobile Hospitalière) - SMUR					
Sorties terrestres	Sorties terrestres primaires	A15			
Sorties terrestres	Sorties terrestres secondaires	A16			
Sorties aériennes	Sorties aériennes primaires	A17			
Sorties aeriennes	Sorties aériennes secondaires	A18			
Sorties maritimes		A19			

Sorties primaires (y compris maritimes)					
de transport médicalisé par le	Total des sorties primaires non suivies de transport médicalisé	A20			
	Patients décédés	A21			
	Patients laissés sur place (refus d'évacuation)	A22			
	Patients traités sur place	A23			
	Patients transportés à l'hôpital par un moyen non médicalisé	A24			
Répartition des patients	Total des patients transportés par le SMUR vers un établissement de soins (quel que soit le véhicule)	A25			
transportés dans le cadre de sorties primaires	Total des patients transportés vers l'établissement siège du SMUR	A26			
	Total des patients transportés d'emblée vers un autre établissement	A27			

Types de véhicules utilisés	Nombre	moyens :			
	Nombre	propres	à disposition		
		В	С	D	
Ambulances de secours et de soins d'urgence	23				
Autres ambulances et véhicules sanitaires légers	24				
Moyens aériens	25				
Moyens maritimes	26				

E - SMUR PEDIATRIQUE

Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre médecins : A64 IDE (infirmier diplomé d'état) : A65 A82

Ensemble des sorties des U.M.H. (Unité Mobile Hospitalière) - SMUR				
Sorties terrestres	Sorties terrestres primaires	A28		
Sorties terrestres	Sorties terrestres secondaires	A29		
Sorties aériennes	Sorties aériennes primaires	A30		
Sorties aeriennes	Sorties aériennes secondaires	A31		
Sorties maritimes A32				

Sorties primaires			Nombre
	Total des sorties primaires non suivies de transport médicalisé	A33	
Sorties primaires non suivies	Patients décédés	A34	
de transport médicalisé par le SMUR	Patients laissés sur place (refus d'évacuation)	A35	
	Patients traités sur place	A36	
	Patients transportés à l'hôpital par un moyen non médicalisé	A37	
Répartition des patients	Total des patients transportés par le SMUR vers un établissement de soins (quel que soit le véhicule)	A38	
transportés dans le cadre de	Total des patients transportés vers l'établissement siège du SMUR	A39	
sorties primaires	Total des patients transportés d'emblée vers un autre établissement	A40	

Types de véhicules utilisés	Nombre	moyens :						
			pr			à d		tion
		В						
Ambulances de secours et de soins d'urgence	36]
Autres ambulances et véhicules sanitaires légers	37		[[]
Moyens aériens	38							
Moyens maritimes	39							

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Q13 - Médecine d'urgence (3/3)

F - SAMU - REGULATION

Activité

Nombre d'appels :

présentés* décrochés* décrochés en moins de 1 mn

A68	
A69	
A83	

Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre pour la régulation :

médecins régulateurs AMU

- médecins régulateurs libéraux rémunérés par l'assurance maladie - ARM (assistant de régulation médicale)

régulation :	
A70	
A71	
470	

Nombre de Dossiers de Régulation Médicale (DRM) Dont nombre de DRM réalisés par des médecins libéraux rémunérés par l'assurance maladie

B41	
B44	

Nombre de Dossiers de Régulation :

B42

Organisation du SAMU

Participation de la médecine libérale à la régulation ?

Numéro spécifique pour la médecine libérale ?

Nombre de médecins libéraux correspondants de SAMU :

Nombre de carences ambulancières* :

B43

G - PERSONNEL affecté à la médecine d'urgence

		[
				ıre des nces	SM	UR	SAMU		Personnel	mutualisé
			effectif	ETP	effectif	ETP	effectif	ETP	effectif	ETP
	code SAE		А	В	С	D	E	F	G	н
Médecins affectés (hors internes)	1000	46								
dont médecins régulateurs		47								
Personnels soignants		48								
dont cadres infirmiers	2120	49								
dont IDE (spécialisés ou non)	2310, 2320 2200	50								
Autres personnels		51								
dont ambulanciers	5140	52								
dont brancardiers	2620	53								
dont assistants de service social	3120	54								
dont PARM	1220	55								
dont secrétaires	1220	56								

^{*} des précisions ont été apportées dans l'aide au remplissage

Q14A – Réanimation, soins intensifs et spécialisés et surveillance continue (pédiatrie) (hors chirurgie cardiaque, SI de l'UNV, neurochirurgie, néonatalogie et traitement des grands brûlés)

				ı	Jnités de réanimatio	n		Soins intensi	Surveillance	
Equipement et activité			Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5	Cardiologie	Autres spécialités	continue
			A	В	С	D	E	F	G	н
Nombre de lits		1								
Nombre de journées réalisées		2								
Nombre total d'admissions		3								
Nombre de patients traités par venti	lation mécanique plus de 48 heures	4								
				·	Jnités de réanimatio	n		Soins intensi	fs spécialisés	Surveillance
Personnels intervenant			Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5	Cardiologie	Autres spécialités	continue
	Nombre d'heures cumulées de		A	В	С	D	E	F	G	н
	régulation :	6								
Médecins (code SAE : 1000)	Salariés (ETP)	7								
	Libéraux exclusifs (effectif)	10								
	Libéraux non exclusifs (effectif)	11								
	Salariés (effectif)	12	:							
Infirmiers spécialisés et personnels d'encadrement infirmiers	Salariés (ETP)	13								
(code SAE : 2120, 2300)	Non salariés (effectif)	16								
	Non salariés (ETP)	17								
	Salariés (effectif)	18								
Infirmiers non spécialisés	Salariés (ETP)	19								
(code SAE : 2200)	Non salariés (effectif)	22								
	Non salariés (ETP)	23								
	Salariés (effectif)	24								
Aides-soignants	Salariés (ETP)	25								
(code SAE : 2500)	Non salariés (effectif)	28								
	Non salariés (ETP)	29								
	Salariés (effectif)	30								
Masseurs kinésithérapeutes	Salariés (ETP)	31								
(code SAE : 2130, 2410)	Libéraux (effectif)	34								
	Libéraux (ETP)	35								

Q14B – Réanimation, soins intensifs et spécialisés et surveillance continue (adultes) (hors chirurgie cadiaque, SI de l'UNV, neurochirurgie, néonatalogie et traitement des grands brûlés)

			Unités de réanimation						Soins intensifs spécialisés			
Equipement et activité			Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5	Cardiologie	Autres spécialités	Surveillance continue		
		A	В	С	D	E	F	G	н			
Nombre de lits		1										
Nombre de journées réalisées		2										
Nombre total d'admissions		3										
Nombre de patients traités par venti	lation mécanique plus de 48 heures	4										
				ı	Jnités de réanimatio	n		Soins intensi	fs spécialisés	Surveillance		
Personnels intervenant			Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5	Cardiologie	Autres spécialités	continue		
	Salariés (effectif)	6	A	В	С	D	E	F	G	н		
	Salariés (ETP)	7										
Médecins (code SAE : 1000)												
	Libéraux exclusifs (effectif)	10										
	Libéraux non exclusifs (effectif)	11										
	Salariés (effectif)	12										
Infirmiers spécialisés et personnels d'encadrement infirmiers	Salariés (ETP)	13										
(code SAE : 2120, 2300)	Non salariés (effectif)	16										
	Non salariés (ETP)	17										
	Salariés (effectif)	18										
Infirmiers non spécialisés	Salariés (ETP)	19										
(code SAE : 2200)	Non salariés (effectif)	22										
	Non salariés (ETP)	23										
	Salariés (effectif)	24										
Aides-soignants	Salariés (ETP)	25										
(code SAE : 2500)	Non salariés (effectif)	28										
	Non salariés (ETP)	29										
	Salariés (effectif)	30										
Masseurs kinésithérapeutes	Salariés (ETP)	31										
(code SAE : 2130, 2410)	Libéraux (effectif)	34										
	Libéraux (ETP)	35										

Q15A - Traitement des affections cancéreuses par rayonnement ionisant de haute énergie

Identifiant du bordereau Numéro Finess de l'ET d'Implantation	V0 N*	en cas de remplissage de ce i	bordereau par l'EJ voir l'aide au	remplissage			
Equipements	Nombre		Nombre de champs	Nombre de passages- machine	Nombre de séances sur malades hospitalisés	Nombre de séances sur malades ambulatoires	Equipement accessible à d'autres structures
	А		С	D	E	F	н
Accélérateurs de radiothérapie	1						oui non
Télécobalts	2						oui non
Total	3						

Curiethérapie		Nombre	Nombre d'applications de curiethérapie
Equipement de curiethérapie à bas débit avec projecteur de sources	8		
Equipement de curiethérapie à bas débit sans projecteur de sources	9		
Equipement de curiethérapie à haut débit de dose ou pulsée	10		

Personnels intervenant	code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
			A	В	F	G
Médecins radiothérapeutes	1170, 1200	11				
		_				
	code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)
Radiophysicien	4140, 4150	12				
Manipulateurs d'électroradiologie	4130	13				
Autres personnels non médicaux de l'unité de radiothérapie		14				

Q15B - Traitement des affections cancéreuses hors radiothérapie

Pour tous les établissements traitant les affections cancéreuses

		Nombre A
Venues en chimiothérapie (malades ambulatoires)	A1	
Nombre total de préparations de chimiothérapies délivrées	А3	
File active des patients cancéreux hospitalisés dans l'année (HC et HP)	A4	

Pour les établissements traitant les affections cancéreuses dans des unités individualisées

		Nombre	Nombre d'admissions	Journées réalisées
		A	В	С
Lits protégés pour la curiethérapie	5			
Total des lits de traitement contre le cancer en hospitalisation complète (y compris curiethérapie)	6			

Personnels intervenant dans l'(es) unité(s) d'hospitalisation individualisée(s) de cancérologie

reisonneis intervenant dans i (es) dinte(s) di nospitansation individualisee(s) de cancerologie										
	code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)				
			Α	В	E	F				
Médecins habilités en cancérologie	1130, 1000, 2000	12								
	code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)				
Infirmiers et personnels d'encadrement infirmiers	2120, 2200, 2300	13								
Aides-soignants	2500	14								
Autres personnels des services médicaux		15								

Q16 - Obstétrique, néonatalogie et réanimation néonatale

Référence : décret n°98-899 du 9.10.1998 relatif aux établissements de santé publics et privés pratiquant l'obstétrique, la néonatologie ou la réanimation néonatale S'il y a plusieurs unités au sein d'un même établissement, remplir un bordereau par unité (mettre les unités dans l'ordre de l'année précédente) Forme d'autorisation détenue (cocher une case) Identifiant du bo<u>rder</u>eau : N° ___ Nom de l'unité : A24 B0 Votre unité est-elle : C0 une unité d'obstétrique et unité de néonatologie (niveau 2) une unité d'obstétrique, unité de néonatologie et unité de D0 réanimation néonatale (niveau 3) ? dont soins intensifs Néonatologie Obstétrique Réanimation néonatale Equipement et activité aux nouveau-nés C 2 dont nombre de nouveau-nés venant d'un autre établissement Nombre de journées réalisées Nombre de box de travail Nombre d'accouchements sans césarienne dont nombre d'accouchements sous péridurale Nombre d'accouchements avec césarienne dont nombre d'accouchements sous péridurale ou rachi-anesthésie Nombre total d'accouchements (calculé) 11 Nombre de femmes suivies puis adressées pour accouchement dans une maternité de niveau supérieur Enfants nés de naissance unique (y c. enfants mort-nés) 13 Nombre D'ENFANTS Enfants nés de naissance multiple (y c. enfants mort-nés)
Nombre total d'enfants (calculé) 14 15 16 dont enfants mort-nés Nombre de journées des nouveau-nés restant près de leur mère Nombre de nouveau-nés étant restés près de leur mère D17 Nombre de nouveau-nés transferés dans un autre établissement 18 Libéraux non exclusifs Personnels intervenant Salariés (ETP) Libéraux exclusifs (effectif) Salariés (effectif) Code SAE (effectif) Sages-femmes intervenant au secteur de la naissance 2800 19 23 Infirmier(e) spécialisé(e) en puériculture 2340 20 Pédiatres 1140 2050 21 Gynéco-obstétriciens 22 Anesthésistes réanimateurs 1030

Q17 - Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale

HEMODIALYSE	Code SAE			Nombre de générateurs	Nombre d'heures de fonctionnement hebdomadaire	Nombre de patients pris en charge la semaine du 15/10	dont nombre de nouveaux patients (de l'année) pris en charge la semaine du 15/10*	Nombre de séances dans l'année
				Α	В	С	D	E
Hémodialyse en centre	112B	Adultes	1					
		Enfants	2					
Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	1130		20					
Entraînement à l'hémodialyse	112A		3					
Autodialyse	1140		4					
Hémodialyse à domicile	1150	Adultes	5					
nemodialyse a domicile	1150	Enfants	6					
DIALYSE PERITONEALE				Nombre de places ou d'appareils	Nombre d'heures de fonctionnement hebdomadaire	Nombre de patients pris en charge la semaine du 15/10	dont nombre de nouveaux patients (de l'année) pris en charge la semaine du 15/10*	Nombre de semaines de traitement dans l'année
				Α	В	С	D	E
Dialyse péritonéale en centre	122B	Adultes	7					
Dialyse parteriodic on contro		Enfants	8					
Entraînement à la dialyse péritonéale	122A		9					
Dialyse péritonéale automatisée	121C	Adultes	10					
Dialyse peritoricale automatisce	1210	Enfants	11					
Dialyse péritonéale continue ambulatoire	121A	Adultes	12					
Diaryse peritoricale continue ambulatorie	121B	Enfants	13					
* des précisions ont été apportées dans l'aide au	remplis	sage				·		
								Nombre de séances dans l'année
Autres techniques d'épuration extra-réna	ale		14					

				dans l'année
Autres techniques d'épuration extra-rénale	14			
Dialyses réservées pour vacanciers	15			

Personnels intervenant	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
	OAL		Α	В	E	F
Médecins	1000	16				
	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	non salariés (effectif)	non salariés (ETP)
Infirmiers et personnels d'encadrement infirmiers	2120 2200, 2300	17				
Aides-soignants	2500	18				
Personnels médico-techniques	4100	19				

Q18 - Soins de suite et de réadaptation (activité et équipement) (page 1)

Identifiant du bordereau	N°	
Numéro Finess de l'ET	A0	En cas de remplissage de ce bordereau par l'EJ voir l'aide au remplissage

Code			Autorisation dans l'établissement	Nombre de lits	Nombre d'admissions (HC)*	Nombre de journées réalisées (HC)*	Nombre de places (HP)*	Nombre de venues (HP)*	Nombre de séances de Traitements et cures ambulatoires	Nombre de journées d'Hospitalisation à domicile réalisées	File active des patients en hospitali- sation (HC + HP)*	Nombre de visites à domicile pour l'adaptation au
activité	Activité								réalisées (TA 19)	(TA 06)	(HC + HP)	domicile
		N° de ligne	J	A	В	С	D	E	F	G	н	
	Soins de suite et de réadaptation ADULTE	ngne		_ ^					<u> </u>			<u> </u>
	Total adulte	1										
		_										
50	Polyvalent	4	o _{oui} o _{non}									
	Prise en charge spécialisée :	_										
51	Affections de l'appareil locomoteur		O oui O non									
52	Affections du système nerveux	6	O oui O non									
53	Affections cardio-vasculaires	7	O oui O non									
54	Affections respiratoires	8	O oui O non									
55	Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien		O _{oui} O _{non}									
56	Affections onco-hématologiques	10	O oui O non									
57	Brûlés	11	O oui O non									
58	Conduites addictives	12	O oui O non									
59	Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	13	O _{oui} O _{non}									
	Soins de suite et de réadaptation ENFANT											
	Total enfant	2										
50	Polyvalent	22	O oui O non	1			I		1			
30	Prise en charge spécialisée :	23	oul o non									
51	Affections de l'appareil locomoteur	24	O oui O non	1			ı					
52	Affections du système nerveux	25	O oui O non									
53	Affections du systeme nerveux Affections cardio-vasculaires		O oui O non									
54	Affections cardio-vasculaires Affections respiratoires	27	O oui O non									
	Affections respiratoires Affections des systèmes digestif, métabolique et		O oui O non									
55	endocrinien	28										
56	Affections onco-hématologiques	29	O oui O non									
57	Brûlés	30	O oui O non									
58	Conduites addictives	31	O oui O non									
	Total SSR (champ calculé)	3										
				*UO - U	italisation con							

^{*}HC = Hospitalisation complète, y compris de semaine

^{*}HP = Hospitalisation à temps partiel, de jour et de nuit

Q18 - Soins de suite et de radaptation (activité et équipement) (page 2)

Plateau technique

	Type de plateau technique présent dans l'établissement	Sur place	Accès par convention dans un autre établissement (au sein ou hors de l'EJ)
		Α	В
14	Kinésithérapie	*	"
15	Ergothérapie	•	,
16	Balnéothérapie	•	"
17	Atelier d'ajustement d'aides techniques	,	*
18	Atelier d'appareillage et de confection de prothèses	*	•
19	Laboratoire d'analyse du mouvement	*	*
20	Electromyographie-électroencéphalographie	*	*
21	Laboratoire d'urodynamique	•	*
22	Explorations pneumologiques	•	*

Q18B1 - Soins de suite et de réadaptation (personnel)

Personnels intervenants (1) Personnels médicaux	code SAE	N° ligne	Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	,
Médecins généralistes (hors gériatres)	1010 (hors Gériatre)	1	Α	В	E	F
Gériatres	Part de 1010	2				
Cardiologues	1040	3				
Endocrinologues, maladies métaboliques	1070	4				
Neurologues	1120	5				
Pédiatres	1140	6				
Pneumologues	1150	7				
Médecins de médecine physique et réadaptation	1180	8				
Rhumatologues	1190	9				
Hématologues	Part de 1200	26				
Psychiatres	3020	10				
Autres spécialités médicales	1200 (hors hématologue)	11				
Personnels non médicaux	code SAE	N° ligne	Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	non salariés (effectif)	non salariés (ETP)
Personnels infirmiers (y compris encadrement)	2120, 2200 et 2300	12				
Masseurs kinésithérapeutes (y compris encadrement)	2130, 2410	13				
Orthophonistes	2430	14				
Diététiciens	2450	15				
Ergothérapeutes	2460	16				
Psychomotriciens	2470	17				
Aides soignants	2500	18				
Psychologues	2710	19				
Assistants de service social	3120	20		•		
Personnels éducatifs	3100 hors 3120 et non diplômés	21				
Autres personnels de rééducation ou de réadaptation	-	22				

⁽¹⁾ ne comptabiliser ici que les personnels affectés aux patients admis en SSR (ne pas comptabiliser leur activité réalisée au profit de patients hospitalisés en soins de courte durée)

Q20A - Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) - public : effectif et ETP

1. Effectif selon le temps de travail, la spécialité exercée et le sexe

		Γ	Effe	ectif des personnels (y co	1			
		ŀ	Effectif des persor	nnels temps plein	Effectif des pers	onnels temps partiel	Effectif des	praticiens libéraux
	Code	士	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
MEDECINE GENERALE		_						
l		+	A	В	С	D	M	N
Médecine générale	1010	1						
SPECIALITES MEDICALES	1000	—						
Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2						
Anesthésie - Réanimation	1030	3						
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4					<u> </u>	
Oncologie	1130	5						
Dermatologie - Vénérologie	1050	6						
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7						
Gastro entérologie et hépatologie	1090	8						
Médecine Interne	1100	9						
Médecine nucléaire	1210	10						
Médecine physique et de réadaptation	1180	11						
Néphrologie	1110	12						
Neurologie	1120	13						
Pédiatrie	1140	14						
Pneumologie	1150	15						
Radiologie	1160	16						
Radiothérapie	1170	17						
Réanimation médicale	1031	18						
Rhumatologie	1190	19						
Autres spécialités médicales	1200	20				+		
SPECIALITES CHIRURGICALES	2000							
Chirurgie générale	2010	21				Т	T	
	2120	22				+		
	2130	23				+		
	2020	24						
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	\vdash	\rightarrow						
Chirurgie orthopédique et traumatologique	2030	25						
	2040	26						
	2140	27						
Gynécologie - Obstétrique	2050	28						
Neuro-chirurgie	2060	29						
Chirurgie infantile	2150	30						
Ophtalmologie	2070	31						
Oto-Rhino-laryngologie	2080	32						
Chirurgie urologique	2100	33						
Autres spécialités chirurgicales	2110	34						
AUTRES DISCIPLINES	3000							
Biologie médicale	3010	35						
Psychiatrie	3020	36						
Odontologie	3030	37						
Pharmaciens	3050	38						
Santé publique (y compris DIM)	3040	39						
Médecins du travail	3060	40				1		
· ———	3070	41						
Autres	30/0							

Q20A - Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) - public : effectif et ETP

2. ETP selon le statut, la spécialité exercée et le sexe

			ETP total d	es personnels						ETP des autres
	Code		Hommes	Femmes	ETP des hospitalo- universitaires titulaires	ETP des praticiens hospitaliers	ETP des assistants	ETP des hospitaliers universitaires non titulaires	ETP des attachés	salariés (y compris ne relevar pas d'un statut)
MEDECINE GENERALE										
			E	F	G	н	I	J	к	L
Médecine générale	1010	1								
SPECIALITES MEDICALES (10	00)									
Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2								
Anesthésie - Réanimation	1030	3								
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4								
Oncologie	1130	5								
Dermatologie - Vénérologie	1050	6								
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7								
Gastro entérologie et hépatologie	1090	8								
Médecine Interne	1100	9								
Médecine nucléaire	1210	10								
Médecine physique et de réadaptation	1180	11								
Néphrologie	1110	12								
Neurologie	1120	13								
Pédiatrie	1140	14								
Pneumologie	1150	15								
Radiologie	1160	16								
Radiothérapie	1170	17								
Réanimation médicale	1031	18								
Rhumatologie	1190	19								
	1200	20								
Autres spécialités Médicales										
SPECIALITES CHIRURGICALE	_	_			I					
Chirurgie générale	2010	21								
Chirurgie digestive	2120	22								
Chirurgie vasculaire Chirurgie maxillo-faciale et	2130	23								
stomatologie Chirurgie orthopédique et	2020	24								
traumatologique Chirurgie plastique, reconstructrice	2030	25								
et esthétique	2040	26								
Chirurgie thoracique et cardiaque	2140	27								
Gynécologie - Obstétrique	2050	28								
Neuro-chirurgie	2060	29								
Chirurgie infantile	2150	30								
Ophtalmologie	2070	31								
Oto-rhino-laryngologie	2080	32								
Chirurgie urologique	2100	33								
Autres spécialités chirurgicales	2110	34								
AUTRES DISCIPLINES (3000)										
Biologie médicale	3010	35								
Psychiatrie	3020	36								
Odontologie	3030	37								
Pharmaciens	3050	38								
Santé publique (y compris DIM)	3040	39								
Médecins du travail	3060	40								
Autres	3070	41								
TOTAL Personnel médical	9999	42								
	,			1						1
FOTAL ETP budgétés		A43			TOTAL ETP rémunéré	mis à disposition dar	ns le cadre de coop	érations A44		

Q20A - Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) - public : effectif et ETP

3 . Totaux

		1					I
			Effe	ctif des personnels (y compris attac	hés, hors libéraux)	ETP total des personnels	Effectif des praticiens libéraux
	Code		TOTAL temps plein	TOTAL temps partiel	Effectif total des personnels		
MEDECINE GENERALE		,	_				
Médecine générale	1010	1	0	P	Q	R	т
		'					
SPECIALITES MEDICALES	1000						
Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2					
Anesthésie - Réanimation	1030	3					
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4					
Oncologie	1130	5					
Dermatologie - Vénérologie	1050	6					
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7					
Gastro entérologie et hépatologie	1090	8					
Médecine Interne	1100	9					
Médecine nucléaire	1210	10					
Médecine physique et de réadaptation	1180	11					
Néphrologie	1110	12					
Neurologie	1120	13					
Pédiatrie	1140	14					
Pneumologie	1150	15					
Radiologie	1160	16					
Radiothérapie	1170	17					
Réanimation médicale	1031	18					
Rhumatologie	1190	19					
Autres spécialités médicales	1200	20					
SPECIALITES CHIRURGICALES	2000						
Chirurgie générale	2010	21					
Chirurgie digestive	2120	22					
Chirurgie vasculaire	2130	23					
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2020	24					
Chirurgie orthopédique et traumatologique	2030	25					
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	2040	26					
Chirurgie thoracique et cardiaque	2140	27					
Gynécologie - Obstétrique	2050	28					
Neuro-chirurgie	2060	29					
Chirurgie infantile	2150	30					
Ophtalmologie	2070	31					
Oto-rhino-laryngologie	2080	32					
Chirurgie urologique	2100	33					
Autres spécialités chirurgicales	2110	34					
AUTRES DISCIPLINES	3000						
Biologie médicale	3010	35					
Psychiatrie	3020	36					
Odontologie	3030	37					
Pharmaciens	3050	38					
Santé publique (y compris DIM)	3040	39					
Médecins du travail	3060	40					
Autres	3070	41					
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42					
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	5555	42					

Q20B - Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) - privé : effectif et ETP

1. Effectif et ETP des praticiens salariés selon la spécialité exercée et le sexe

ACTIVITE EXERCEE			Effectif des praticiens	s salariés temps plein	Effectif des praticiens	salariés temps partiel	ETP des pratic	ens salariés
	Code	П	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
MEDECINE GENERALE								•
		\Box	Α	В	С	D	E	F
Médecine générale	1010	1						
SPECIALITES MEDICALES	1000							
Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2						
Anesthésie - Réanimation	1030	3						
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4						
Oncologie	1130	5						
Dermatologie - Vénérologie	1050	6						
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7						
Gastro entérologie et hépatologie	1090	8						
Médecine Interne	1100	9						
Médecine nucléaire	1210	10						
Médecine physique et de réadaptation	1180	11						
Néphrologie	1110	12						
Neurologie	1120	13						
Pédiatrie	1140	14						
Pneumologie	1150	15						
Radiologie	1160	16						
Radiothérapie	1170	17						
Réanimation médicale	1031	18						
Rhumatologie	1190	19						
Autres spécialités médicales	1200	20						
SPECIALITES CHIRURGICALES	2000							
Chirurgie générale	2010	21						
Chirurgie digestive	2120	22						
Chirurgie vasculaire	2130	23						
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2020	24						
Chirurgie orthopédique et traumatologique	2030	25						
Chirurgie plastique, reconstructrice et	2040	26						
esthétique Chirurgie thoracique et cardiaque	2140	27						
Gynécologie - Obstětrique	2050	28						
Neuro-chirurgie	2060	29						
Chirurgie infantile	2150	30						
Ophtalmologie	2070	31						
Oto-rhino-laryngologie	2080	32						
Chirurgie urologique	2100	33						
Autres spécialités chirurgicales	2110	34						
AUTRES DISCIPLINES	3000							1
Biologie médicale	3010	35						1
Psychiatrie Psychiatrie	3020	36						
Odontologie	3030	37						+
Pharmaciens	3050	38						
Santé publique (y compris DIM)	3040	39						
Médecins du travail	3060	40						
Autres	3070	41						
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42						
TOTAL PERSONNEL WEDICAL	5353	**						
Total ETP budgétés		A43			Total ETP rémunéré mis à	disposition dans le cadre	de coopérations A4	4

Q20B - Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) - privé : libéraux

2 . Praticiens libéraux selon la spécialité exercée et le sexe

ACTIVITE EXERCEE			Praticiens libéraux e	exclusifs temps plein	Praticiens libéraux e	xclusifs temps partiel	Praticiens libéra	ux non exclusifs
The state of the s	Code		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
MEDECINE GENERALE								
			G	н	I	J	К	L
Médecine générale	1010	1						
SPECIALITES MEDICALES	1000				I			
Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2						
Anesthésie - Réanimation	1030	3						
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4						
Oncologie	1130	5						
Dermatologie - Vénérologie	1050	6						
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7						
Gastro entérologie et hépatologie	1090	8						
Médecine Interne	1100	9						
Médecine nucléaire	1210	10						
Médecine physique et de réadaptation	1180	11						
Néphrologie	1110	12						
Neurologie	1120	13						
Pédiatrie	1140	14						
Pneumologie	1150	15						
Radiologie	1160	16						
Radiothérapie	1170	17						
Réanimation médicale	1031	18						
Rhumatologie	1190	19						
Autres spécialités médicales	1200	20						
SPECIALITES CHIRURGICALES	2000							
Chirurgie générale	2010	21						
Chirurgie digestive	2120	22						
Chirurgie vasculaire	2130	23						
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2020	24						
Chirurgie orthopédique et traumatologique	2030	25						
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	2040	26						
Chirurgie thoracique et cardiaque	2140	27						
Gynécologie - Obstétrique	2050	28						
Neuro-chirurgie	2060	29						
Chirurgie infantile	2150	30						
Ophtalmologie	2070	31						
Oto-rhino-laryngologie	2080	32						
Chirurgie urologique	2100	33						
Autres spécialités chirurgicales	2110	34						
AUTRES DISCIPLINES	3000		<u> </u>	l .	I	1		
Biologie médicale	3010	35						
Psychiatrie	3020	36						
Odontologie	3030	37						
Pharmaciens	3050	38						
Santé publique (y compris DIM)	3040	39						
Médecins du travail	3060	40						
Autres	3070	41						
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42						
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42						

Q20B - Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) - privé : totaux

3 . Totaux

					I					
			Effectif des praticiens salariés temps plein	Effectif des praticiens salariés temps partiel	Effectif total des praticiens salariés	ETP des praticiens salariés	Praticiens libéraux exclusifs temps plein	Praticiens libéraux exclusifs temps partiel	Praticiens libéraux exclusifs (ensemble)	Praticiens libéraux non exclusifs
ACTIVITE EXERCEE	Code		TOTAL	TOTAL		TOTAL	TOTAL	TOTAL		TOTAL
MEDECINE GENERALE			M	N	0	P	0	R	S	T
Médecine générale	1010	- 1	,,,				Ť			
SPECIALITES MEDICALES	1000									
Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2								
Anesthésie - Réanimation	1030	3								
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4								
Oncologie	1130	5								
Dermatologie - Vénérologie	1050	6								
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7								
Gastro entérologie et hépatologie	1090	8								
Médecine Interne	1100	9								
Médecine nucléaire	1210	10								
Médecine physique et de réadaptation	1180	11								
Néphrologie	1110	12								
Neurologie	1120	13								
Pédiatrie	1140	14								
Pneumologie	1150	15								
Radiologie	1160	16								
Radiothérapie	1170	17								
Réanimation médicale	1031	18								
Rhumatologie	1190	19								
Autres specialités médicales	1200	20								
SPECIALITES CHIRURGICALES	2000									
Chirurgie générale	2010	21								
Chirurgie digestive	2120	22								
Chirurgle vasculaire	2130	23								
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2020	24								
Chirurgie orthopédique et traumatologique	2030	25								
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	_	26								
Chirurgie thoracique et cardiaque	2140	27								
Gynécologie - Obstétrique	2050	28								
Neuro-chirurgie	2060	29								
Chirurgie infantile	2150	30								
Ophtalmologie	2070	31								
Oto-rhino-laryngologie		32								
Chirurgie urologique	2100	_								
Autres spécialités chirurgicales	2110	34								
AUTRES DISCIPLINES	3000									
Biologie médicale	3010	35								
Psychiatrie	3020	36								
Odontologie	3030	37								
Pharmaciens	3050	38								
Santé publique (y compris DIM)	3040	39								
Médecins du travail	3060	40								
Autres	3070	41								
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42								

Q21 – Personnels médicaux des établissements sanitaires (hors internes) par groupe de disciplines d'équipement

		Administration, services hôteliers et techniques	Médecine, chirurgie et obstétrique	Psychiatrie	Soins de suite ou de réadaptation	Soins de longue durée	Autres disciplines de la section hôpital	Total Section hõpital (calculé)	Total entité interrogée (calculé)
code discipline d'équipement		1000	2100	2200	2400	2500	2600	2000	9999
		Α	В	С	D	E	F	G	J
ETP du personnel médical salarié	1								
Dont : ETP de personnel médical de statut hospitalo-universitaire	2								
Effectif des PRATICIENS LIBERAUX exclusifs Temps Plein	3								
Effectif des PRATICIENS LIBERAUX exclusifs Temps Partiel	4								
Effectif des PRATICIENS LIBERAUX non exclusifs	5								
ETP des INTERNES (y compris FFI)	6								

Q22 - Internes et faisant fonction d'internes

		Code		Effectif
	médecine (toutes spécialités confondues, hormis celle de médecine générale)	211A	A1	
Internes de :	pharmacie	2120	A2	
	odontologie	2130	А3	
	médecine générale	211B	A4	
Faisant fonction d'internes (FFI)		2200	Α5	
Total (calculé)			Α6	

Q23 – Sages-femmes et personnels non médicaux des établissements sanitaires rémunérés en décembre : effectif et ETP (page 1)

				el en CDI	Personne	el en CDD	publique h		établisseme (ca	personnel des nts sanitaires lculé)
	Code		Effectif	ETP B	Effectif G	ETP D	Effectif	ETP F	Effectif G	ETP H
PERSONNELS de DIRECTION et ADMINISTRATIFS			A					r	9	
PERSONNELS DE DIRECTION	1100	1								
DIRECTEURS DE SOINS INFIRMIERS	1400	- 6								
DIRECTEURS D'ECOLES PARAMEDICALES ET DES SOINS NON INFIRMIERS	1300	2								
AUTRES PERSONNELS ADMINISTRATIFS		_								
Secrétaires médicaux et assistants médico-administratifs	1210	3								
Autres personnels administratifs - N.d.a	1220	4								
Total personnels de direction et administratifs (calculé)		44								
ERSONNELS des SERVICES de SOINS	_									
PERSONNELS D'ENCADREMENT (SERVICES DE SOINS et ECOLES)	<u> </u>									
Surveillants, surv. chefs infirmiers et cadres infirmiers	2120	6								
Surveillants, surv. chefs des pers. de rééducation et cadres non infirmiers	2130	7								
INFIRMIERS NON SPECIALISES										
Infirmiers diplômés d'Etat ou autorisés (hors secteur psychiatrique)	2210	8								
Infirmiers de secteur psychiatrique	2220	9								
INFIRMIERS SPECIALISES										
Infirmiers anesthésistes	2310	10								
Infirmiers de bloc opératoire	2320	11								
Puéricultrices	2340	12								
AIDES-SOIGNANTS		_								
Aides-soignants	2510	13								
Aides médico-psychologiques	2520	14								
Auxilliaires de puériculture	2530	15								
ASHQ ET AUTRES PERSONNELS DE SERVICE										
Agents de service hospitalier qualifiés (ASHQ)	2610	16								
Autres personnels de service des services de soins	2620	17								
Familles d'accueil	2630	18								
PSYCHOLOGUES	2710	19								
SAGES-FEMMES (y compris encadrement et écoles)	2800	20								
PERSONNELS DE REEDUCATION						•				
Masseurs kinésithérapeutes	2410	21								
Pédicures-podologues	2420	22								
Orthophonistes	2430	23								
Orthoptistes	2440	24								
Diététiciens	2450	25								
Ergothérapeutes	2460	26								
Psychomotriciens	2470	27								
Autres emplois des services de rééducation	2480	28								
	2400									
Total personnels des services de soins (calculé)		45								

Q23 – Sages-femmes et personnels non médicaux des établissements sanitaires rémunérés en décembre : effectifs et ETP (page 2)

			Personn	el en CDI	Personn	el en CDD	publique l	aires de la fonction hospitalière	Ensemble du personnel des établissements sanitaires (calculé)	
	Code		Effectif A	ETP B	Effectif C	ETP D	Effectif	ETP	Effectif G	ETP H
PERSONNELS EDUCATIFS et SOCIAUX										
Cadres socio-éducatifs	3121	29								
Educateurs spécialisés	3111	30								
Assistants de service social	3120	31								
Autres personnels éducatifs et sociaux	3130	32								
Total personnels éducatifs et sociaux (calculé)		46								
PERSONNELS MEDICO-TECHNIQUES										•
Techniciens de laboratoires (y compris encadrement)	4110	33								
Personnels de services de pharmacie (4120 et 412A)	412*	34								
Manipulateurs d'électroradiologie médicale (y compris encadrement)	4130	35								
Autres personnels des services de radiologie	4140	36								
Autres personnels médico-techniques	4150	37								
Total personnels médico-techniques (calculé)		47								
PERSONNELS TECHNIQUES et OUVRIERS										
Ingénieurs	5110	38								
Personnels des services techniques (hors ingénieurs)	511A	39								
Personnels informatique et organisation (hors ingénieurs)	5120	40								
Personnels des services ouvriers et des services intérieurs	5130	41								
Conducteurs ambulanciers	5140	42								
Total personnels techniques et ouvriers (calculé)		48								
TOTAL SAGES-FEMMES et PERSONNELS NON MEDICAUX										
CALCULE)		49								

Q24 – Sages-femmes et personnels non médicaux des établissements sanitaires rémunérés en décembre par groupe de disciplines d'équipements : ETP

			Administration, services hôteliers et techniques	Médecine, chirurgie et obstétrique	Psychiatrie	Soins de suite ou de réadaptation	Soins de longue durée	Autres disciplines de la section hôpital	Total Section hôpital (calculé)	Ensemble du personnel des établissements sanitaires (calculé)
	code SAE		1000	2100	2200	2400	2500	2600	2000	9999
	UNL	_	A	Q	R	s	К	L	0	P
Personnels de direction	1100	1								
Directeurs de soins infirmiers	1400	21								
Autres personnels administratifs	1200	2								
Directeurs d'écoles paramédicales et des soins non infirmiers	1300	3								
Total personnels administratifs (calculé)	1000	16								
Personnels d'encadrement (total)	2100	4								
Infirmiers spécialisés	2300	5								
Infirmiers non spécialisés	2200	6								
Aides-soignants	2500	7								
ASHQ et autres personnels de services	2600	8								
Psychologues	2700	9								
Sages-femmes	2800	10								
Personnels de rééducation	2400	11								
Total personnels des services de soins (calculé)	2000	17								
Personnels éducatifs et sociaux (sauf Assistants de service social)	3100 sauf 3120	12								
Assistants de service social	3120	13								
Total personnels éducatifs et sociaux (calculé)	3000	18								
Personnels médico-techniques	4100	14								
Personnels techniques et ouvriers	5100	15								
TOTAL PERSONNELS (calculé)	9999	19								

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Q25 – Emplois aidés

EMPLOIS AIDES		Effectif présent en décembre			
		Hommes	Femmes		
		A	В		
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)*	1				
Contrats d'avenir (CA)	2				
Contrats d'apprentissage / professionnalisation	3				
Contrats Initiatives Emploi (CIE) et CI-RMA	4				
Contrats jeunes en entreprises (CJE) et emplois jeunes	5				

^{*} Une précision a été apportée dans l'aide au remplissage

Q26 - Sages-femmes et personnels non médicaux : intérimaires et libéraux

Avez-vous eu recours dans l'année à :

			du personnel libéral	du personnel intérimaire
	code SAE		А	В
Personnels administratifs	1000	1	oui non	oui non
Personnels d'encadrement du personnel soignant	2100	2	oui non	oui non
Infirmiers spécialisés	2300	3	oui non	oui non
Infirmiers non spécialisés	2200	4	oui non	oui non
Aides-soignants	2500	5	oui non	oui non
ASHQ et autres personnels de services	2600	6	oui non	oui non
Psychologues	2700	7	oui non	oui non
Sages-femmes	2800	8	oui non	oui non
Personnels de rééducation	2400	9	oui non	oui non
Personnels éducatifs et sociaux	3100	10	oui non	oui non
Personnels médico-techniques	4100	11	oui non	oui non
Personnels techniques et ouvriers	5100	12	oui non	oui non

Fiche de synthèse

1 - ACTIVITE HOSPITALIERE

				I - ACII									
		Hospitalisation Co	mplète			italisation artielle	Séances	Hospit. à domicile	Anesthé Chiru		File active en hospitalisation	Activités externes	Autres prises en charge
					(hors chi	miothérapie)			ambula	itoire			
	Lits	Entrées	Nbre. de	C.O.	Nbre. de	Nbre. de	Nbre. de	Nbre. de	Nbre. de	Nbre. de	Nbre. de	Nombre de	Nbre. de
	installés	totales	journées	(%)	places	venues	séances	journées	places	venues	Patients	consultations et soins	journées
Médecine													
Chirurgie													
Obstétrique													
Total s. courte durée													
Psychiatrie générale													
Psychiatrie infanto-juv.													
Soins de suite et réadaptation Soins longue durée													
Autres disciplines													
Total sect. Hópital													
Total hébergement Autres Disc soc. Et méd. Soc.													
TOTAL													

2 - Suivi de POLITIQUES NATIONALES

ı	Présence d'une équ. mobile ou unité de soins pelliatifs (nb oui)	
ı	Nombre de Permanence(s) d'accès aux soins de santé (PASS) (privé et public)	

4 - Personnels MEDICAUX et INTERNES

FONCTION	Effect.	Dt Effec.	ETP	Libéraux	Libéraux
	total (*)	tp part.(*)	total (*)	exclusifs	non excl.
Médecine Générale					
Spécialités médicales					
- dt anesth. réanimateurs					
Spécialités chirurgicales					
 dt Gynécoobstét. 					
Psychiatres					
Odontologistes					
Pharmaciens					
Autres					
TOTAL (hors internes)					
Internes					

(*) des salariés

5 - Activité des PLATEAUX MEDICO-TECHNIQUES

EQUIPEMENTS ET SALLES	Nbre Eqt. dans l'ets	Nbre. examens ou interv.	dt Nbre. de nuit
Scanner			
IRM			
Caméra à scintillation			
Tomog./Cam.positons			
Lithotripteur			
Salle de coronarographie			
Salles dest. aux actes sous anest			
- dt salles d'interv. Chirurgicales			
Sites anesthésiques			
Salles de surveillance postinterv.			

7 - Activité des LABORATOIRES et PHARMACIES

LABORATOIRES	Nbre de B	PHARMACIES	Nbre.
Actes produits pour l'Ets		Lignes de com.	
Actes produits pour l'extérieur		Lits avec DJN	

3 - Personnels NON MEDICAUX SALARIES

FONCTION	Emploi total	ETP Total
Sages femmes		
Pers. encadrement du pers. soignant		
Infirmiers spécialisés		
Infirmiers non spécialisés		
Aides soignants		
ASH		
Psychologues		
Personnels de rééducation		
Total Services de Soins		
Personnel de direction		
Directeurs de soins infirmiers		
Autres pers. administratifs		
Pers. éducatifs et sociaux		
- dont assistants de service social		
Personnels pharmacie		
Personnels laboratoire		
Personnels radiologie		
Autres personnels médico-techniques		
Personnels techniques et ouvriers		
Total Hors Services de Soins		

6 - Activités de SOINS AUTORISES

Fraitements des grands brules	Admissions	Nb. Interv.
Chirurgie cardiaque	Admissions	Nb. CEC
Neurochirurgie	Admissions	Nb. Interv.
Structures des urgences (générale et pédiatrique)	Passages	% hospit.
SMUR (général et pédiatrique)	Nb sorties	dont primaires
SAMU	Nb appels	Nb affaires
Réanimation	Admissions	Nb pat ventilés
Obstétrique	Accouc.	- dt oésar
Néonatologie et soins (niv. 2)	Admissions	- dt transf.
Réanimation néonatale (niv. 3)	Admissions	- dt transf.
Radiothérapie - Accélérateur	Pass. mach.	Tot séan.
Chimiothérapies	Séances	Pré.délivr.
Trt. insuff. rénale chr. (hors péri.)	Séances	Patients
Trt. insuff. rénale chr. (péritonéale)	Semaines	Patients
Soins de suite et de réadaptation	Admissions	Venues

8 - PRELEVEMENTS D'ORGANES

	· menupuons de grossesse	
Vbre. de sujets prélevés	Nbre, total dTVG	
	- dont IVG mode médicamenteux	
	Nbre d'interruptions médicales de grossesse (IMG)	